

Ateliers 2014



I | H | E | D | A | T | E
Institut des hautes études de développement
et d'aménagement des territoires en Europe

Après Colbert, les territoires ?

De la Lorraine au Luxembourg
Une expérience transfrontalière

Promotion 2014

Après Colbert, les territoires ?

Atelier 3 – De la Lorraine au Luxembourg, une expérience transfrontalière

05/12/2014



« Comment aujourd'hui les individus, les territoires, les réseaux, les groupes sociaux, les institutions s'organisent par-dessus, contre ou à partir des frontières et des différences de dynamiques économiques et sociales existantes pour en tirer parti? Jusqu'où aller dans l'institutionnalisation de ces espaces transfrontaliers ? » Olivier Jacquin, commanditaire et Vice-président délégué à la solidarité des territoires CG 54

Introduction Après Colbert et Vauban, les territoires ?

1. De part et d'autre de la frontière, un état des lieux contrasté

1.1. Retour sur la notion de frontière

1.1.1. Le bordering, clef de voute de la production de l'espace transfrontalier

1.1.2. Le processus d'intégration, moteur de la production de l'espace transfrontalier

1.1.3. A la frontière franco-Luxembourgeoise : quelques données concernant les comportements des transfrontaliers

1.2. Lorraine et Luxembourg, deux réalités contrastées

1.2.1. Le poids de l'histoire du bassin sidérurgique nord-lorraine : handicap ou opportunité d'un nouveau départ transfrontalier ?

1.2.2. La Lorraine présente plusieurs atouts

1.2.3. Le constat d'un déséquilibre

2. Les voies d'un développement à dessiner

2.1. Le scénario défensif : protéger les intérêts de la Lorraine

2.2. Le scénario collaboratif : privilégier la coopération institutionnelle

2.3. Favoriser le vivre-ensemble par d'autres modes de collaboration

Conclusion Le mythe de la frontière dans la littérature américaine : une cristallisation de valeurs à mettre en œuvre autour de la frontière Lorraine-Luxembourg ?

ANNEXES

Introduction : *Après Colbert et Vauban, les territoires ?*

La figure de Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban, nommé commissaire général des fortifications en 1678 par Louis XVI, pourrait être reprise ici en écho au titre et aux problématiques de notre cycle 2014 IHEDATE pour marquer l'évolution de ce territoire frontalier, lieu de rencontre (confrontation) entre deux pays européens : la France et le Luxembourg.

Par un effet miroir transfrontalier entre la France et le Luxembourg, la question des rôles respectifs de l'État-nation et des territoires, et leur évolution est en effet posée dans notre atelier avec d'autant plus d'acuité. Architecte des frontières de la France au XVII^{ème} siècle, Vauban a façonné une nouvelle géographie. Les places fortes frontalières ont été aménagées pour protéger le royaume et ses nouvelles conquêtes. Pas une ville stratégique et frontalière n'a pas sa citadelle ou ses remparts dessinés et construits par Vauban.

Colbert n'aurait pas pu agir sans Vauban. La paix et la stabilisation des frontières ont été et sont des éléments clés pour la construction de l'État-nation et son développement. À cette époque les frontières économiques, fiscales et militaires étaient confondues. Il s'agissait aussi d'un territoire de marge à protéger. Aujourd'hui, la frontière n'est plus un territoire mais une ligne.

Les citadelles et autres remparts sont pour la plupart désertés par les militaires pour servir, dans le cas de Luxembourg, de lieux patrimoniaux ou culturels. Par contre, la ligne de démarcation fiscale entre les deux pays, qui passe le long du nouveau quartier d'Alzette Belval, est bien marquée.

Si la France et le Luxembourg sont membres de l'Union européenne et si les frontières militaires ou sécuritaires, par manque d'harmonisation fiscale et économique, se sont éloignées aux marges de l'Europe (zone Schengen, Otan,...), les frontières intérieures demeurent notamment celle entre la France et le Luxembourg.

Mais si la France perd de plus en plus ses caractéristiques d'État colbertiste, que dire du Luxembourg ?

Le Luxembourg est peut-être un modèle d'État colbertiste qui gère de façon centralisée et très dynamique son petit territoire ouvert sur le monde.

Le Luxembourg combine les attributs et pouvoirs d'un État avec la flexibilité d'une petite nation (de 2 586 km² et 500 000 habitants) intégrée dans l'Union européenne et dans le monde.

Avec seulement deux niveaux de pouvoirs, le local et le national, l'action publique est simplifiée et réactive à l'extrême. Les ministres sont à la fois hommes d'État et de terrain, d'où la capacité d'intervention de l'État qui, par exemple, investit rapidement et directement pour la reconversion de sites sidérurgiques en une ville nouvelle dédiée aux technologies et à culture. Le projet Alzette-Belval, bien qu'en marge du Luxembourg (mais encore au Luxembourg), est le lieu de développement de fonctions de centralité (université, salle de concert, commerces,...) qui rayonnent bien au-delà.

Comme il n'y a pas de niveaux administratifs intermédiaires, tout est action de l'État ou presque. L'action publique est nationale mais aussi territoriale.

La fiscalité et toutes les autres règles législatives s'adaptent aux caractéristiques d'un territoire restreint et relativement homogène. Les conditions d'un développement et d'une attractivité économique sont mises en œuvre presque « sur-mesure » pour les territoires.

C'est à bien des égards un État colbertiste mais qui s'inscrit dans la modernité et dans un monde global.

C'est un État où le multilinguisme est généralisé, où beaucoup de firmes sont multinationales et les investissements combinent des fonds publics et privés. Cf. la création, à l'aéroport de Luxembourg, d'un port franc pour les œuvres d'art internationales (22 000 m² d'entrepôts pour un investissement de 60 millions d'euros) cf. Le Monde 01/01/2014 : « *Le Luxembourg grand par l'ambition artistique* ».

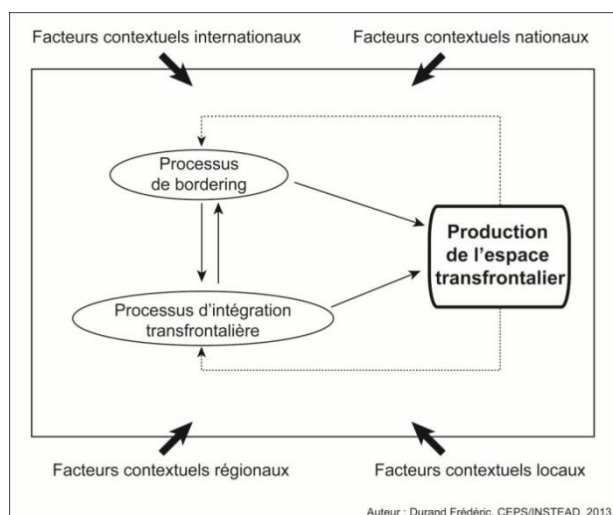
Le Luxembourg se positionne également sur le plan européen et international dans un rôle de médiation et de conciliateur : une voix dans les négociations internationales avec une forte capacité d'influence née d'une position intermédiaire entre les grands États.

Face à la France, c'est le Luxembourg, « petit poucet », qui est au centre du jeu et qui en fixe les règles.

Comment dialoguer entre un « grand » et un « petit » pour s'entendre et définir une vision partagée pour l'avenir d'un territoire commun ?

1. De part et d'autre de la frontière, un état des lieux contrasté

1.1. Retour sur la notion de frontière



Le working paper intitulé « *Réflexions sur la production des espaces transfrontaliers* » de Frédéric Durand (CEPS/INSTEAD, Luxembourg) propose un cadre conceptuel qui illustre notre problématique.

Il identifie deux facteurs de création de l'espace transfrontalier : d'une part des facteurs contextuels favorisant les interactions transfrontalières, et d'autre part des processus de *de-bordering* et d'intégration transfrontalière avancés :

Le bordering, clef de voute de la production de l'espace transfrontalier

Pour caractériser la frontière, F. Durand identifie deux approches :

- **l'approche (géo)politique**, liée au pouvoir territorial et qui est généralement à l'origine de la création de la frontière. « Le pouvoir territorial (État, région, ville) encadrant ce processus de construction spatiale use et instrumentalise la frontière à la fois comme un marqueur identitaire, à partir duquel il unifie, codifie et établit son empreinte spatiale (...). »
- **l'approche sociétale**, qui concerne les rapports de la société à la frontière. « [Elle] est beaucoup plus ambiguë du fait de la variété des configurations et d'effets que la frontière engendre sur les individus au niveau de leurs pratiques et de leurs perceptions, et d'autre part, le rapport à la frontière est différent. En effet, la frontière est davantage subie par la société, puisque cette dernière n'est pas à l'origine de son tracé. Elle a une valeur symbolique importante et une signification psychologique forte. Elle constitue un marqueur de la mémoire historique des populations, un élément qui façonne et renforce les identités. » « Parallèlement à ces aspects imposés par la présence de la frontière, nombre d'individus souhaitent pouvoir jouir d'une plus grande mobilité sur l'espace. Cela nécessite de lever ou réduire les barrières douanières, d'ouvrir

les frontières à la circulation des biens, des informations et des personnes, et de disposer d'infrastructures ou de moyens de transport adaptés à cette demande. Un processus de de-bordering est alors prôné. Il ambitionne de faciliter le passage de frontière et/ou de relâcher la pression exercée par cette dernière sur la société. La frontière est ainsi utilisée comme une interface à partir de laquelle se créent des liens de part et d'autre (avec des phénomènes d'attraction ou de répulsion). Dans ce cadre, l'approche sociétale se caractérise par la forme réticulaire (structure en réseau de la société, espace des flux) et par le mouvement (mobilité de la société). »

Si ces deux approches ont toujours été identifiées, le pouvoir territorial est aujourd'hui remis en cause, dans un contexte mondialisé favorisant le développement des échanges et la mobilité. La frontière franco-Luxembourgeoise objet de notre étude n'échappe pas à cette évolution (paragraphe 1.2).

1.2. Le processus d'intégration, moteur de la production de l'espace transfrontalier

F. Durand identifie par ailleurs quatre dimensions de l'intégration transfrontalière, qui se développent en parallèle avec leur propre dynamique :

- une **dimension structurelle**, liée aux caractéristiques spatiales de l'espace transfrontalier ;
- une **dimension fonctionnelle**, associée aux flux transfrontaliers ;
- une **dimension institutionnelle** ;
- et une **dimension idéale**, renvoyant à des aspects plus subjectifs tenant aux représentations individuelles et collectives.

« Au vu de ces caractéristiques, l'intégration transfrontalière se définit comme un processus dynamique et multidimensionnel de rapprochement des territoires et de renforcement des liens sociaux par un abaissement des obstacles liés à la frontière et par un développement de la coopération entre les systèmes territoriaux. En outre, ce processus est protéiforme et non permanent.

Par ailleurs, puisque les régions transfrontalières sont composées de plusieurs territoires ayant des liens de dépendances (institutionnalisés ou non) avec d'autres échelles spatiales (région, État, UE), l'intégration transfrontalière se conçoit aussi comme un processus complémentaire qui se surimpose aux autres processus opérant déjà au sein des territoires frontaliers, sans les annuler.

Du fait des nombreux enchevêtrements induits par les mécanismes de l'intégration transfrontalière, la production de l'espace transfrontalier est une construction complexe, qui tend à s'inscrire sur le temps long.

La production d'un espace transfrontalier apparaît donc comme un processus plein de contradictions avec des conséquences ambivalentes : à la fois intégrateur, puisqu'elle tient compte des nouvelles interactions sociales et spatiales des populations, mais en même temps désintégrateur, puisqu'elle déstabilise l'ordre établi par les pouvoirs territoriaux et entraîne une recomposition des territoires. »

1.3. À la frontière franco-Luxembourgeoise : quelques données concernant les comportements des transfrontaliers

La frontière franco-Luxembourgeoise s'analyse à la lumière de ce cadre conceptuel. Les données concernant les pratiques des transfrontaliers semblent assez rares ; deux travaux de la Banque centrale du Luxembourg [BCL] sont cependant éclairants :

- l'étude relative au revenu et à la richesse des ménages transfrontaliers ;

- l'étude relative à la consommation des ménages frontaliers au Luxembourg.

Avant d'aborder le contenu de ces études, précisons quelques données quantitatives concernant le travail frontalier franco-luxembourgeois (*source : Les cahiers Transfrontaliers d'EURES Luxembourg*).

Sur 363 925 salariés travaillant au Luxembourg au 30 septembre 2012, 158 954, (soit 43,7%) sont des travailleurs frontaliers : près de la moitié d'entre eux 49,4 % résident en France, 25,2 % en Belgique et 25,4 % en Allemagne.

En 1985, ils n'étaient qu'un peu plus de 16 000, dont une majorité résidant en Belgique (7 200) et en France (7 000). Après une très forte croissance des flux en provenance de France, ce sont les salariés résidant en Allemagne qui connaissent depuis quelques années le taux de croissance le plus élevé.

La main-d'œuvre frontalière est majoritairement masculine (65,8 %). 77 613 salariés frontaliers résidaient en France au 31 mars 2012, soit 21,6 % de l'ensemble des salariés occupés au Luxembourg et 49,4 % des frontaliers. La majorité d'entre eux résident en Lorraine (96%).

De 1985 à 2012, le nombre de frontaliers de France a été multiplié par 11 (par 2,5 pour l'ensemble des salariés du Luxembourg).

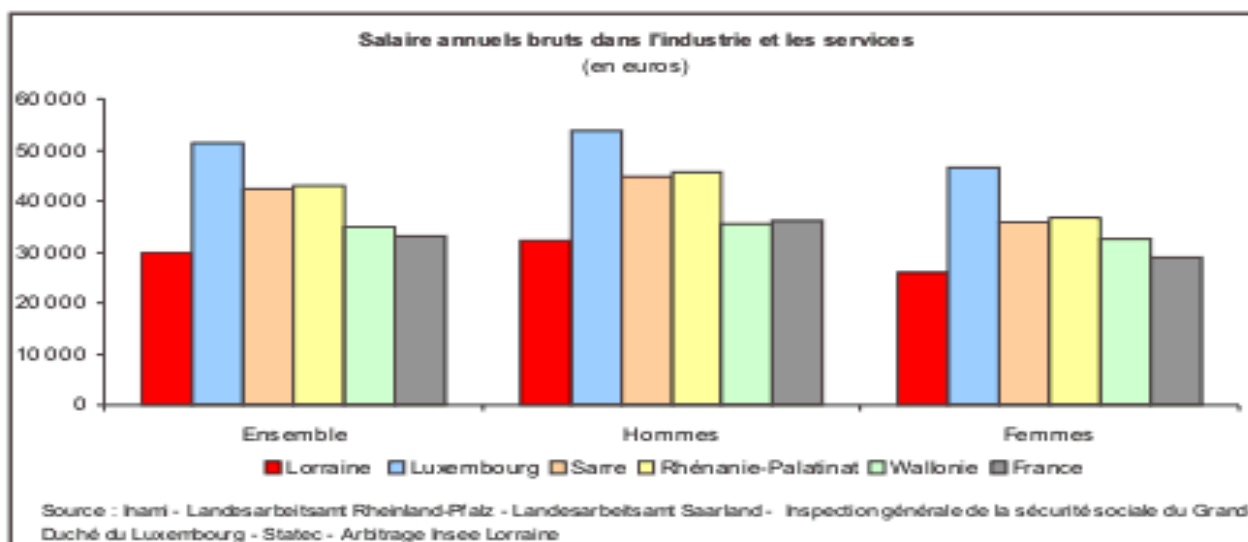
Par ordre décroissant d'importance, les six secteurs d'activités où les frontaliers de France sont les plus nombreux (72,1 %) sont :

- le commerce (12 214 personnes),
- l'industrie manufacturière (10 646),
- les activités de services administratifs et de soutien (9 409),
- les activités financières et d'assurance (9 332),
- la construction (7 937),
- les activités spécialisées, scientifiques et techniques (6 418).

Les salariés frontaliers de France ont, entre 2009 et 2012, progressé de 4 727 unités (+ 6,5%). Durant cette même période et tous secteurs confondus, les évolutions les plus significatives en valeur absolue s'observent :

- à la hausse dans le commerce (+ 1 477), dans la santé humaine et l'action sociale (+ 773), dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 672) et dans l'hébergement et la restauration (+ 585);
- à la baisse dans le transport et l'entreposage (- 412) et dans l'industrie manufacturière (- 77).

Dans son bilan économique de la Lorraine, l'INSEE fait un comparatif des revenus :



Voir compléments en annexe 2 :

- *L'étude de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) relative au revenu et à la richesse des ménages transfrontaliers*
- *Étude de la BCL relative à la consommation des ménages frontaliers au Luxembourg*

1.2. Lorraine et Luxembourg, deux réalités contrastées

1.2.1. LE POIDS DE L'HISTOIRE DU BASSIN SIDÉRURGIQUE NORD-LORRAINE : HANDICAP OU OPPORTUNITÉ D'UN NOUVEAU DÉPART TRANSFRONTALIER ?

1.2.1.1. Les ingrédients du poids du passé

Depuis plus de 300 ans, la sidérurgie fait partie de l'histoire de la Lorraine en raison de la richesse de son sous-sol. La sidérurgie française en Lorraine connaîtra à partir de 1864 son véritable âge d'or en référence aux hauts fourneaux surplombant alors de vastes étendues de mines de fer à l'instar du Nord Mosellan et Meurthe-et-Moselle. Dès lors, la Lorraine devient un enjeu économique pour les pouvoirs publics : d'abord en tant que première région productive du monde même si, en raison des conflits, elle sera coupée en 2, ensuite de par la conjonction de 3 contradictions qui se sont lentement agrégées à partir de 1960 et ce, malgré la création de la CECA en 1951 :

- un divorce entre d'une part l'industrie de transformation réclamant sans succès des aciers plats de qualité à des prix compétitifs et devant s'approvisionner à l'extérieur à des prix forts et d'autre part une sidérurgie qui préfère exporter sur le marché à la grande exportation pour, grâce à la reconstitution de capacités d'autofinancement, investir massivement ;
- une classe ouvrière nombreuse concentrée de surcroît dans des bassins mono-industriels, totalement dépendante de l'activité sidérurgique ;
- une lutte incessante entre des sociétés d'exploitation de taille équivalente, nombreuses, s'éparpillant au lieu de se concentrer sur des projets à productivité élevée nécessitant de mobiliser des capitaux importants.

La chute de la demande d'acier et des prix alliée au passage de l'automatisation augure la lente agonie de la sidérurgie lorraine à partir de 1970.. La sidérurgie lorraine ne compte ainsi plus que 16 000 salariés en 1998 contre 95 000 en 1965 et ne représentant plus que 21% de la production de fonte et 22% de la production d'acier.

D'après Michel Freyssenet (la sidérurgie française, 1945-1979, l'histoire d'une faillite, Paris, Savelli, 1979, Édition numérique), le processus de faillite de la sidérurgie en Lorraine serait le fruit : de l'incompétence d'un patronat familial, du laisser-faire de la CECA et de l'interventionnisme de l'État ; les forces sociales animées par leur action contradictoire.

Ainsi, marquée de plein fouet par le recul voire l'abandon de son industrie traditionnelle, la Lorraine, déjà meurtrie par l'histoire politique et militaire, vit au regard de cette désindustrialisation depuis les années 1970 un traumatisme alimentant, outre un solde migratoire négatif, une incertitude quant au devenir d'une partie de certains territoires et de ses habitants.

La mise en place des plans de soutien et/ou de reconversion successifs de 1966 à 1985 illustre certes la priorité donnée à la gestion de crise elle-même, afin d'atténuer les conséquences humaines, mais surtout l'impuissance à endiguer une situation économique désastreuse par l'inadéquation de ces plans aux enjeux car dépassés dès leur mise en œuvre. Ce constat forge l'idée que dorénavant, fatalité oblige, toute tentative à proposer une issue favorable et pérenne ne peut être qu'opportune ; les effets qui pourraient en résulter ne pouvant produire autant d'impacts négatifs que ceux engendrés par la crise sidérurgique en décimant toute une région durant près d'un siècle.

1.2.1.2. Dans ce contexte, l'enjeu transfrontalier : une opportunité, ou une menace ?

Intégrée à ce qu'on appelle la « *Grande Région* » créée à la fin des années 60 et composée du Grand-Duché de Luxembourg, des Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, de la Région Wallonne, la Lorraine est aujourd'hui marquée par un déficit migratoire qui, s'il a tendance à se réduire, n'en traduit pas moins sa faible attractivité due au manque de création d'emplois qualifiés.

La mobilité des actifs se caractérise par deux phénomènes : concentration de l'emploi dans le sillon Lorrain et explosion du nombre de lorrains transfrontaliers travaillant essentiellement au Luxembourg.

Au plan des revenus, la Lorraine connaît, comme les autres régions françaises, une augmentation des écarts et des inégalités. Le Nord de la Lorraine est classé par les services fiscaux français comme une zone qui décroche sur le plan des revenus alors que c'est la zone de concentration de ménages aux revenus plus élevés, à partir du moment où on intègre dans l'analyse les revenus des résidents qui travaillent au Luxembourg.

Ainsi, les retombées sur les revenus du travail transfrontalier luxembourgeois constituent une spécificité lorraine qui se traduit par une Lorraine du Nord plus riche. Aujourd'hui, 7 % des revenus lorrains sont issus du Luxembourg. Dans les cantons de Cattenom, Fontoy et Villerupt ce sont plus de 50% des revenus qui sont issus du Luxembourg. Cela permet localement un développement de l'économie résidentielle, mais cela accentue aussi la dépendance économique.

Dans ce contexte, la frontière a, à la fois, une dimension culturelle et sociale qui est exprimée par l'anglais *frontier* et une dimension plus politique traduite par *border* ou *boundary*. Lorsqu'elle est poreuse, et qu'elle sépare deux espaces dont les systèmes sont différents, elle devient une zone unique d'échanges, les uns profitant de meilleures conditions fiscales, de prix fonciers faibles, les autres d'un emploi, d'un salaire plus élevé.

Or, ces situations locales et supranationales se trouvent confrontées à un problème de taille : l'absence d'identité collective, d'attachement à un territoire commun, et de valeurs solidaires. La variable culturelle joue un rôle d'accélérateur explicite dans le développement économique, l'aire culturelle définissant indirectement une aire de coopération.

Les questions culturelles et sociales sont alors considérées comme une opportunité de renforcer la construction d'un espace économique. C'est ainsi que, s'appuyant sur ce constat, le Premier ministre

luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, propose en 2000 d'associer la Ville de Luxembourg et l'ensemble de la Grande Région autour d'un dossier de candidature de Capitale européenne de la culture.

«Il faudrait essayer de créer un sentiment d'appartenance à partir de cette histoire que nous partageons. La sélection de thèmes historiques spécifiques, attribués à chaque région partenaire, sera un très bon moyen de faire connaître ce passé que nous avons en commun». Ces propos, tenus en 2004 par Thibaut Willemin, vice-président du Conseil régional de Lorraine et responsable de la coordination régionale du projet « Luxembourg 2007 » en Lorraine illustre bien la volonté des acteurs politiques de la Grande Région de créer une « *nouvelle identité régionale* » fondée sur l'existence et la reconnaissance d'un « *socle culturel commun* » qui pourrait s'appuyer sur :

- la mise en valeur du patrimoine industriel hérité de la tradition commune de l'industrie lourde ;
- la mise en valeur des grandes personnalités de la région ayant influencé la construction européenne.

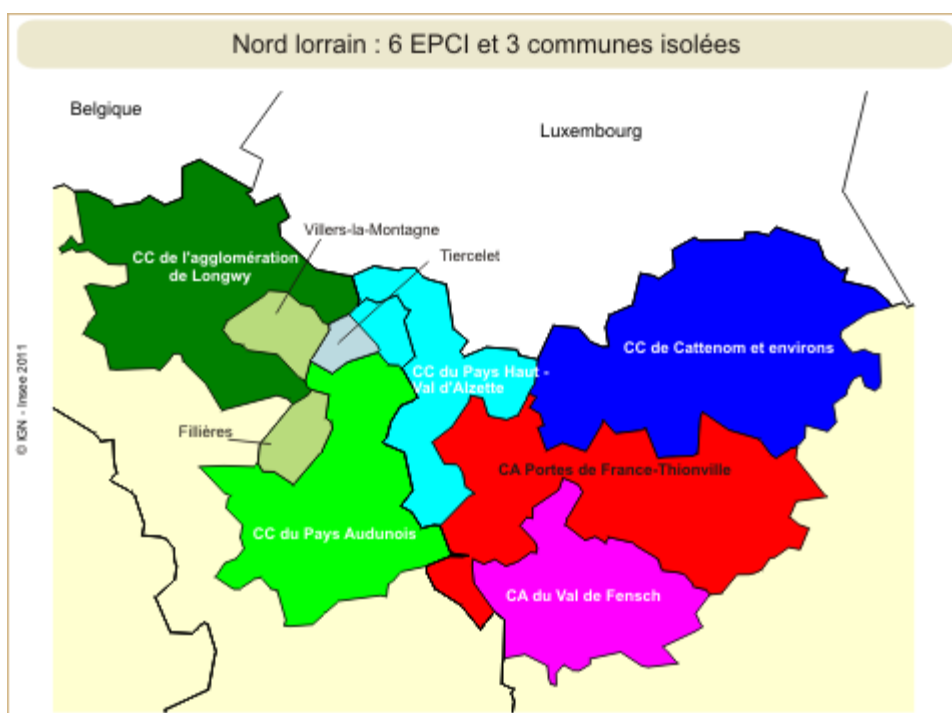
L'identité transfrontalière est envisagée ici dans une logique similaire à celle de la construction des identités nationales.

1.2.2. LA LORRAINE PRÉSENTE PLUSIEURS ATOUTS

Malgré tout, la Lorraine présente plusieurs atouts (source : wikipedia, voir détail en Annexe 3 : Extraits wikipedia : les atouts de la Lorraine)

Le cas particulier du sillon mosellan

Dans le Nord de la Lorraine et du sillon mosellan, frontalier de la Belgique et du Luxembourg, le Nord lorrain s'étend sur 795 km² et regroupe 86 communes. Il est composé de six Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : les deux communautés d'agglomération (CA) de Portes de France-Thionville et du Val de Fensch, les quatre communautés de communes (CC) de l'agglomération de Longwy, de Cattenom et environs, du Pays Audunois et du Pays-Haut Val d'Alzette.



Ce territoire est marqué par un renouveau démographique récent avec un engouement marqué pour les petites communes périurbaines proches du Luxembourg. Un des principaux moteurs de cette évolution est le travailleur frontalier. (cf. en annexe une synthèse des principales données de l'étude menée par l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord).

1.2.3. LE CONSTAT D'UN DÉSÉQUILIBRE

L'analyse des relations transfrontalières franco-luxembourgeoises permet de mettre en évidence l'existence d'un triple déséquilibre, institutionnel, réglementaire, et économique, à l'origine d'une croissance de flux (financiers, humains, et de marchandises) significative. Ces flux répondent ainsi à un appel d'air d'autant plus puissant qu'aucun dispositif de régulation usuel n'est mis en œuvre (monétaire, diplomatique, ou infrastructurel).

1.2.3.1. Déséquilibre institutionnel

En premier lieu, l'analyse doit porter sur le fonctionnement institutionnel des relations transfrontalières en Europe. De ce premier point de vue, on retient tout d'abord :

- La mise en œuvre des principes de libre circulation des biens, des services, des produits financiers ;
- La mise en œuvre des principes de libre circulation des personnes, des salariés ;
- La mise en œuvre de l'unification monétaire ;
- La suppression des contrôles aux frontières, notamment du point de vue douanier ;
- La mise en œuvre des règles générales de promotion de la concurrence ;

Il faut garder à l'esprit que ces principes d'unification ne peuvent trouver leur contrepartie, en tout cas dans l'esprit fondateur de l'Union européenne, que par la mise en œuvre parallèle de règles de régulation communes, assurant, au sein d'un marché unique et globalisé, le respect des principes d'unification normative pour éviter les concurrences déloyales et conserver un fonctionnement équilibré du marché européen.

Sans doute, les relations transfrontalières franco-luxembourgeoises constituent un exemple remarquable de réussite de la politique européenne d'intégration dans un marché économique unifié. L'afflux massif de travailleurs transfrontaliers au Luxembourg, dont l'emploi est notamment irrigué par un autre afflux massif, celui de capitaux dans le secteur bancaire luxembourgeois, est ainsi une excellente démonstration de l'efficacité des principes fondateurs de la politique économique européenne.

Pour autant, cette harmonisation institutionnelle à l'échelon européen ne peut masquer la persistance, dans le cas d'espèce, de l'inefficacité des dispositifs de régulation envisagés au sein du marché unique ; de ce point de vue, le secret bancaire au Luxembourg est ainsi une entorse caractérisée aux principes d'équité des échanges au sein du marché européen : il est en effet incompréhensible pour un économiste, en première analyse, d'envisager un principe de libre échange financier assorti d'une harmonisation monétaire complète (ce qui revient, on le rappelle, à une mutualisation de facto des risques financiers à l'échelle de l'ensemble de l'union monétaire) sans réglementation cohérente et commune à toutes les entreprises qui en tirent le bénéfice, sauf à entériner la légitimité d'échanges léonins au sein des états membres.

D'un point de vue institutionnel, les pouvoirs publics qui sont confrontés à de telles situations bénéficient en principe de nombreuses armes permettant de rétablir la loyauté des échanges : arme monétaire tout d'abord (toujours en vigueur vis-à-vis de la Suisse, par exemple), arme diplomatique (c'est le cas pour Monaco ou Andorre, où le gouvernement français s'est arrogé des prérogatives s'agissant des décisions

économiques de ces États), arme douanière et fiscale (utilisable contre le dumping salarial ou environnemental par exemple) et enfin arme infrastructurelle (le tunnel sous la Manche a eu un impact significatif, par exemple, sur les économies britanniques et Ouest-européennes).

Dans le cas franco-luxembourgeois, aucun de ces leviers n'est exploité pour tenter de limiter les impacts initiaux du défaut de contrôle du secteur bancaire luxembourgeois ; les règles européennes rendent caducs la plupart des leviers traditionnels. Mais c'est surtout le déséquilibre des fonctionnements institutionnels des deux territoires transfrontaliers qui en est responsable.

Le Luxembourg est en effet un État de taille modeste, correspondant en surface comme en population, à un département français moyen. Son organisation institutionnelle est réduite à sa plus grande simplicité, avec un niveau local (type communal) et un gouvernement central qui disposent de la plupart des instruments économiques, fiscaux, réglementaires, etc.. Dans les faits, la gouvernance des territoires français transfrontaliers est beaucoup plus complexe et morcelée. À l'échelon local (communes et intercommunalités) qui trouve son pendant au Luxembourg, s'ajoutent les niveaux départemental, régional et national qui constituent les démembrements des fonctions de l'échelon central luxembourgeois. De ce morcellement découle un défaut de vision stratégique unifiée du côté français, un risque d'incohérence des politiques et, de manière plus déterminante, une mobilisation des différents acteurs institutionnels français très hétérogène. À l'échelle nationale, l'enjeu transfrontalier avec le Luxembourg est réduit, alors qu'il est crucial, et envisagé comme tel, pour les entités gouvernementales luxembourgeoises.

1.2.3.2. Déséquilibre réglementaire

En second lieu, l'analyse porte sur les situations réglementaires respectives de part et d'autre de la frontière. Bénéficiant d'une simplicité accrue dans son fonctionnement institutionnel, et d'une économie plus dynamique, le Luxembourg a été en mesure, dans les dernières années, de pérenniser un déséquilibre initialement réduit à la réglementation bancaire, sur de nombreux champs de sa législation. C'est le cas naturellement, et en premier lieu, en matière fiscale, mais également dans de nombreux aspects de politiques de régulation (environnement, urbanisme, construction, patrimoine, etc..). À noter en revanche une législation sociale et du travail au moins aussi protectrice qu'en France, ce qui s'explique naturellement par le caractère vital du maintien de l'attractivité des emplois occupés par des transfrontaliers, mais ces coûts salariaux sont plus que compensés par un niveau de charges sociales très réduit.

Ces lourds déséquilibres rendent par exemple illusoire les perspectives d'implantations d'entreprises au rayonnement dépassant l'échelon communal sur le territoire transfrontalier français, tant la concurrence des territoires luxembourgeois sont attractifs.

1.2.3.3. Déséquilibre économique

Le Luxembourg est un territoire sans accès maritime, sans autonomie alimentaire et qui dépend pour le quart de ses emplois de l'apport de main d'œuvre transfrontalière. Il s'agit ainsi d'un modèle économique qui présente, par bien des aspects, un caractère exceptionnel. Ce modèle repose essentiellement sur la capacité du Luxembourg – ou l'incapacité de ses voisins – à tirer parti des faiblesses économiques structurelles de cet État pour assurer, par voie institutionnelle ou réglementaire, le retour à un équilibre plus légitime, dans une logique de négociation des intérêts réciproques.

On peut en conséquence noter, s'agissant de l'État du Luxembourg :

- Qu'en ne maîtrisant directement aucune infrastructure à même d'assurer son approvisionnement – à l'exception de son aéroport, de taille modeste – il fait supporter par les États transfrontaliers la plupart des charges de son approvisionnement ;
- Qu'en important une part substantielle de sa main d'œuvre par voie transfrontalière, il capte une productivité considérable et la valeur ajoutée qui en résulte, sans supporter les frais de formation, de logement, de protection sociale ou de santé, de politique familiale, etc..
- Qu'en définitive, les déséquilibres institutionnels et réglementaires détaillés précédemment ont, de fait induit, un état permanent de déséquilibre d'ordre économique, qu'aucun dispositif de régulation usuel ne peut contenir sans la mise en œuvre, au niveau français, d'une stratégie construite et coordonnée des différents leviers d'action évoqués supra, seuls à même de rétablir les conditions d'une négociation équitable.

2. Les voies d'un développement à dessiner

2.1. Le scénario défensif : protéger les intérêts de la Lorraine

Partant du constat de ce triple déséquilibre institutionnel, économique et réglementaire, que les tentatives de coordination transfrontalière n'ont pas permis de réduire, il semble intéressant de s'interroger sur les leviers d'action dont pourraient disposer les pouvoirs publics français pour tirer profit – ou plus exactement limiter les pertes – du phénomène transfrontalier, s'ils s'affranchissaient d'une « obligation » de consensus avec l'État Luxembourgeois.

Ces hypothèses non collaboratives reposent sur le principe de la recherche de captation de valeur, sous toutes ses formes, et dont la légitimité est tirée des charges objectives que doivent supporter les territoires français transfrontaliers pour accompagner le phénomène, au bénéfice économique exclusif du Luxembourg. Elles se justifient également, du point de vue réglementaire, par la recherche de loyauté dans les échanges et de réduction des effets d'une concurrence faussée par un dumping réglementaire et fiscal.

Pour établir une typologie exhaustive des actions envisageables dans ce cadre, il convient de revenir à la diversité des causes des déséquilibres et à la multiplicité de leurs effets. Cet exercice doit pouvoir être effectué de manière systématique, suivant une méthodologie et un raisonnement décrits, à titre illustratif, dans les paragraphes suivants.

Pour autant, la mise en œuvre effective des différentes solutions qui peuvent découler de cette analyse ne constitue probablement pas une fin en soi. Dans les relations transfrontalières actuelles, il est sans doute préférable d'équilibrer les échanges de manière coordonnée, par une action diplomatique et institutionnelle usuelle. Mais les solutions envisagées présentent le double intérêt d'offrir un levier de discussion efficace et de constituer une forme de monétarisation des avantages comparés de la situation de déséquilibre actuelle, ce qui permet en conséquence d'asseoir le fondement d'indemnités qui pourraient être négociées avec le Luxembourg.

2.1.1. CHARGES ASSOCIÉES À L'ACCUEIL DES POPULATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Le premier effet du phénomène transfrontalier, par son ampleur, est d'ordre résidentiel. Sur les territoires frontaliers les plus proches du Luxembourg, la nécessité d'accueil de ces populations, la pression foncière et immobilière ainsi que les services publics à développer en conséquence, génèrent des charges considérables que les institutions publiques françaises doivent supporter seules.

L'économie « résidentielle » qui en découle n'est pas en elle-même une économie productive. Certes, on

ne peut nier que l'afflux de populations, dont les revenus sont en moyenne plus élevés que ceux constatés sur les autres territoires, est à l'origine d'une réelle revitalisation de territoire, d'un nouveau dynamisme, y compris démographique, et par conséquent d'une bouffée d'oxygène pour l'économie locale. Toutefois, les charges que supportent les pouvoirs publics et leurs administrés rendent le gain réel très artificiel ; parmi elles, les charges d'aménagement et d'entretien, d'éducation, charges sociales, culturelles, etc..

Il faut noter en complément – et ce sujet sera approfondi dans le paragraphe suivant – que l'effet démultiplicateur que nous pourrions attendre, du point de vue économique, d'un « choc » positif de pouvoir d'achat induit par le phénomène transfrontalier, ne se produit que de manière limitée car la concurrence entre les territoires transfrontaliers, en termes d'attractivité pour l'accueil des entreprises – est clairement au large détriment des espaces lorrains, essentiellement d'ailleurs du point de vue réglementaire et fiscal.

Au regard de ces coûts induits par le développement de l'économie résidentielle, il ne semble pas illégitime d'utiliser le levier fiscal. La fiscalité locale, les taxes de mutation, doivent pouvoir faire l'objet d'une réglementation d'exception sur les territoires les plus concernés par le phénomène, dans une logique de ciblage. Loin d'intenter le procès du choix transfrontalier que de nombreux lorrains effectuent, choix qui constitue autant de solutions légitimes avec leurs contraintes et enjeux individuels, il s'agit pour les pouvoirs publics d'associer à des coûts réels des recettes réelles de même ordre. D'un point de vue micro-économique, l'employeur luxembourgeois et l'employé français transfrontalier génèrent ensemble une valeur productrice exclusivement captée par les entreprises et les institutions publiques luxembourgeoises, sans que cette captation n'ait besoin de financer l'environnement nécessaire à leur bon développement. Les salaires sont donc élevés, tout comme les revenus du capital. En l'absence de possibilité d'action fiscale sur les entreprises, c'est donc par une imposition locale la plus ciblée possible sur les salariés transfrontaliers que l'on pourrait assurer une forme de compensation.

Il est en réalité fort peu certain que cette démarche ne soit au détriment des employés transfrontaliers ; pour la simple raison que, au regard des flux de travailleurs générés par le phénomène transfrontalier, les employeurs luxembourgeois sont en réalité dépendants de cette capacité de travail et devront adapter leur politique salariale pour conserver leur attractivité à l'embauche.

2.1.2. CHARGES ET GESTIONS DES FLUX

Parmi les sources de fragilité du territoire luxembourgeois, identifiées en parallèle des déséquilibres transfrontaliers, en plus de leur dépendance aux travailleurs lorrains, figure en bonne place sa dépendance en termes de desserte et de maîtrise des flux.

Le Luxembourg préempte pour son approvisionnement les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires de ses voisins, et plus singulièrement d'ailleurs les infrastructures lorraines. Une fois encore, il s'agit ici, en l'absence de mise en œuvre d'une logique de juste indemnisation des charges induites, d'une fragilité objective dès lors que des scénarios non collaboratifs sont envisagés.

Les territoires lorrains, principalement pour les circulations transfrontalières, doivent pouvoir ainsi bénéficier d'un régime de taxation spécifique, par exemple sur le réseau autoroutier ou structurant ; a minima s'agissant des transports de marchandises, mais également, le cas échéant, sur les circulations de salariés transfrontaliers, suivant la logique de ciblage définie dans le paragraphe précédent.

On constate ainsi la nécessité, pour l'efficacité de ces stratégies, d'une coordination renforcée des actions publiques à toutes les échelles : la nécessité d'une connaissance approfondie des territoires, de leur

fonctionnement est évidente s'agissant d'une volonté de cibler les bonnes sources de captation de valeur, mais il faut pouvoir articuler ce travail avec les leviers qui relèvent à ce stade de politique d'État, en matière de réglementation des transports, de législation fiscale, et de politique décentralisée comme l'aménagement des territoires, l'urbanisme, et la fiscalité locale.

Il est fondamentale de garder à l'esprit qu'indépendamment de la nécessaire captation qui peut être alimentée par l'économie résidentielle et les fragilités objectives du modèle économique luxembourgeois, dans une logique d'indemnisation des charges induites, il s'agit en premier lieu de définir les conditions d'une relocalisation de la valeur productive et donc de la valeur ajoutée au sein du territoire qui assume les charges transfrontalières.

Considérant l'incapacité actuelle à définir les conditions d'un rétablissement de loyauté dans la compétition des territoires en matière d'attractivité pour l'implantation d'entreprises, les pouvoirs publics français doivent pouvoir mettre en œuvre des dispositions spécifiques, sans doute dérogatoires au droit commun français, en utilisant l'ensemble des facettes du levier réglementaire, en matière de droit du travail, droit social, droit fiscal, droit de l'urbanisme, de la construction ou de l'environnement, permettant de tendre vers une forme de convergence avec les références luxembourgeoises.

L'enjeu est *a minima* d'assurer que le développement économique induit par l'économie résidentielle bénéficie à des entreprises qui trouvent leur intérêt à rester implantées sur les territoires français, s'agissant en premier lieu d'entreprises de travaux publics, d'artisanat, de logistique, de l'alimentaire et de l'agro-alimentaire.

En second lieu, il s'agit de tirer profit du développement économique plus général induit par la réglementation bancaire dérogatoire du Luxembourg, en matière de sous-traitance, dans les services qui pourraient tirer intérêt, sous réserve de conditions d'accueil pas trop défavorables, d'une implantation française par la proximité des salariés, la synergie avec des territoires urbanisés lorrains et les activités économiques existantes ; c'est notamment vrai en matière de nouvelles technologies d'information et de communication, de logistique, d'activités de travaux publics et de construction, de restauration, mais aussi en matière de loisirs/bien être (casinos, hôtellerie, tourisme, spas), etc..

Ici encore, on constate que l'efficacité de ce type de démarche est subordonnée à la coordination très fine entre différentes échelles d'intervention institutionnelle, qui ne semble pouvoir trouver leur crédibilité que dans un régime juridique du type expérimentation ou régime d'exception.

2.2. Le scénario collaboratif : privilégier la coopération institutionnelle

2.2.1. LORRAINE-LUXEMBOURG OU COMMENT CONTOURNER L'ASYMÉTRIE INSTITUTIONNELLE ?

Lors de la visite de notre groupe au Luxembourg et en Lorraine, Olivier Jacquin (vice-président du CG 54 délégué à la solidarité avec les territoires et aux stratégies d'aménagement) soulignait un fait notoire entre la région Lorraine et le Grand Duché du Luxembourg : **l'asymétrie institutionnelle**. En face d'un préfet de région (préfets qui se succèdent à un rythme élevé depuis 15 ans) ou d'un président de région, il y a un État avec un gouvernement, des ministères et des administrations. Cette différence, vécue comme un déséquilibre (en plus du différentiel de fiscalité entre la France et le Luxembourg), est assez prégnante lorsqu'on observe l'aménagement de Belval (côté luxembourgeois), véritable ville nouvelle dont le projet a été lancé dès 1996, et le territoire français frontalier (communes d'Audun-Le-Tiche et Russange

notamment) où les aménagements concrets n'ont pas encore vu le jour, si ce n'est sous la forme du projet d'aménagement Alzette-Belval (Opération d'Intérêt National depuis 2011) piloté par l'EPA du même nom.

Pour Roger Cayzelle (président du Conseil Economique et Social de Lorraine), la construction d'une **institution interrégionale** est essentielle (espace associant Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat et Wallonie), tout comme la mobilisation d'un **indispensable « chef de file » lorrain** représentant l'État français « face à l'État souverain qu'est le Luxembourg ».

L'actualité récente nous montre que les outils de la coopération se mettent en place. Le **GECT** Alzette-Belval en est la traduction concrète. Cependant, on constate que **les frontaliers arrivent à s'organiser**, par delà les quelques avancées concrètes en matière d'aménagement du territoire, autour de cette frontière, attirés, toujours davantage, par les atouts que présente la métropole luxembourgeoise.

2.2.1.1. Comparaison des systèmes institutionnels

L'université Henri Poincaré – Nancy 1 a produit en 2007 un portrait des institutions existantes de part et d'autre de la frontière franco-luxembourgeoise (voir tableau en pièce jointe) précisant :

- Les niveaux d'administration du territoire local,
- Les compétences de chacune des institutions,
- Le rôle de l'État par rapport aux collectivités.

2.2.1.2. Les principaux organes de coopération et de dialogue

Au niveau de l'État : des accords de coopération transfrontalière

La **Commission intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise** a été créée le 26 janvier 2010 à Paris, en vertu de la convention signée entre la France et le Luxembourg pour le renforcement de la coopération transfrontalière. L'objectif est de faciliter les échanges entre les parties prenantes françaises et luxembourgeoises de la coopération transfrontalière et de proposer des solutions aux problèmes soulevés afin de faciliter la vie quotidienne des populations locales. La première réunion de la CIG a eu lieu en avril 2011. Suite aux impulsions de la CIG, des groupes de travail ont été constitués pour définir des projets transfrontaliers.

Le 19 mars 2013, la CIG a tenu sa troisième session au Grand-Duché du Luxembourg et a mis en valeur les progrès en matière de coopération transfrontalière entre la France et le Luxembourg.

L'aménagement du site d'Alzette-Belval a fait l'objet d'une attention accrue. La CIG a incité l'ensemble des parties prenantes à coordonner leurs efforts en vue de la programmation européenne "2014-2020". Autre thème majeur, le développement économique : la CIG a mis en valeur le développement du projet technologique d'Eco-accélérateur. Les infrastructures de transports avec l'aménagement de l'A31, la culture, la coopération universitaire, l'éducation furent les autres thèmes abordés.

En conclusion de cette session, la CIG a souhaité pérenniser l'action du comité de pilotage, chargé de la mise en œuvre des orientations de la CIG et du suivi des différents groupes de travail.

Au niveau régional : La Grande Région

La frontière franco-luxembourgeoise s'inscrit dans un espace de coopération plus large : la "**Grande Région**", qui réunit la Région Lorraine côté français, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat pour l'Allemagne, le Luxembourg, ainsi que la Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique. La Grande Région est

l'acteur institutionnel principal de la coopération transfrontalière sur le territoire ; elle vise à **faciliter la mise en place de projets de coopération entre les quatre pays**.

Les domaines de la coopération sont divers et dans de nombreux cas, la Grande Région fait office de cadre pour la mise en place des projets. Son action est appuyée par de nombreuses structures à l'échelle régionale (Sommet des exécutifs, Conseil parlementaire interrégionale (CPI), Comité économique et social de la Grande Région) comme à l'échelle locale (Eurorégio SarLorLux+, Quattropole).

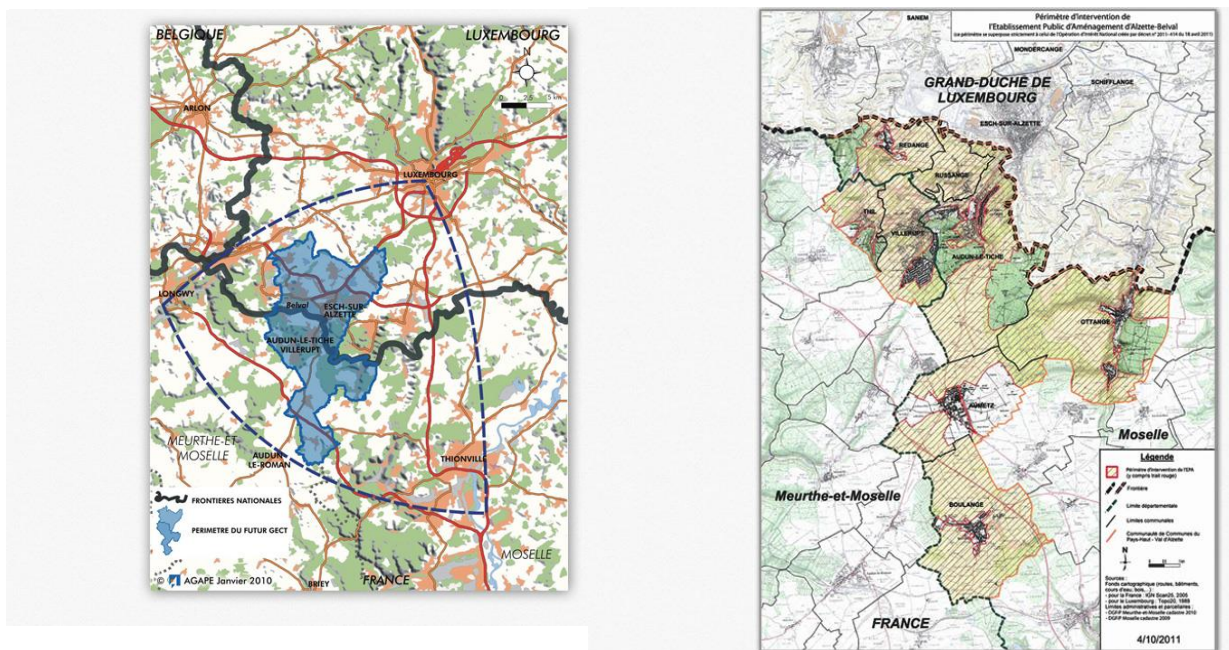
Afin d'améliorer sa visibilité et sa compétitivité au niveau européen, la Grande Région a adopté une approche métropolitaine à travers le projet de "Région métropolitaine polycentrique transfrontalière"(RMPT). Le Grand-Duché du Luxembourg est particulièrement actif dans ce projet et constitue l'un des pôles majeurs de la Grande Région en adoptant une stratégie dynamique de coopération.



Les réseaux de villes comme Quattropole (Villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves) et le Sillon lorrain s'inscrivent également dans l'espace de la Grande Région.

Au niveau local : le GECT

Avec les actions de l'EPA Alzette-Belval pour le projet français et de AGORA pour le projet luxembourgeois)



NB : le Pôle européen de développement de Longwy est également un des instruments d'action au niveau local sur cette frontière, mais n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie par le groupe de l'atelier 3.

2.2.2. LES LEVIERS DE RÉUSSITE POUR LA RÉGION LORRAINE

Dans son rapport relatif à la Situation économique, sociale et environnementale de la Lorraine, le CESE de Lorraine reconnaît que « *la situation de la Lorraine est critique à bien des égards* ». Il réfute cependant l'idée d'une région se résumant « *à de vieilles industries de bases, incapables d'affronter le choc de la globalisation de l'économie et vouant ainsi la Lorraine à un échec annoncé* ». Selon le CESE, les leviers de

construction de l'avenir économique et social de la Lorraine sont la recherche et l'innovation. Les actions engagées en ce sens sont :

- Le Pacte Lorraine 2014-2016
- L'Université de Lorraine
- La métropolisation
- Le transfrontalier et la Grande Région

Voir en annexe 4 les extraits détaillant ces leviers

2.2.3. LA RÉFORME DE LA DÉCENTRALISATION, UN LEVIER D'ÉQUILIBRE TRANSFRONTALIER ?

Dans son avis « Lorraine-Alsace-(Champagne-Ardenne) : les conditions de la réussite », le CESE de la Lorraine préconise de :

- Donner au Sillon Lorrain le statut de métropole
- Elargir les compétences au transfrontalier
- Mutualiser sur l'économie
- Parier sur le tourisme et la culture
- Développer en cohérence les mobilités

2.2.4. L'ESPOIR DE CROIRE EN UNE VÉRITABLE AGGLOMÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ALZETTE-BELVAL

En 25 ans, le Pays-Haut lorrain a profondément changé de visage, l'industrie sidérurgique et minière ayant progressivement laissé sa place à d'importantes friches, justifiant la mise en place de politiques publiques de reconversion majeures, dont le Pôle Européen de Développement (PED) a été le pionnier. Aujourd'hui, un nouveau défi se fait jour : celui de construire une agglomération transfrontalière autour d'un secteur Alzette-Belval qui ne manque pas de divergences.

Le Nord lorrain bénéficie depuis une dizaine d'années d'un renouveau d'attractivité démographique, que démontre la présente étude, à la faveur principalement d'un Grand-Duché du Luxembourg au développement si important que même la crise de 2008 n'a pu que ralentir, et accueillant en son sein plus de 150 000 frontaliers de divers pays.

Face à la saturation de la capitale du Luxembourg, le développement du site de Belval, en réflexion depuis 1996, constitue la première pierre d'une stratégie luxembourgeoise visant à construire une nouvelle polarité Sud-régionale, en s'appuyant sur la reconquête d'une dizaine de friches industrielles. Depuis 2006, le site accueille ses premiers occupants avec l'objectif, à l'horizon 2020, de compter 20 000 emplois mais également 5 000 habitants et 7 000 étudiants de l'Université du Luxembourg qui y sera implantée.

Or, force est de constater que ce vif développement risque de renforcer le fossé existant entre un secteur français du Pays-Haut Val d'Alzette en difficulté et un Grand-Duché florissant, qu'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ne pourra effacer d'un simple coup de baguette magique.

- Alors que le secteur luxembourgeois est doté de trois autoroutes, le réseau routier côté français est totalement inadapté, traversant la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette (CCPHVA) par une départementale contrainte d'absorber des flux quasi autoroutiers (près de 20 000 véhicules/jour).
- Les réseaux de transports en commun, non-organisés au niveau transfrontalier, ne constituent pas, à l'heure actuelle, une alternative crédible au déplacement individuel, provoquant des pics de pollution de l'air sur le territoire.
- Face à l'attractivité luxembourgeoise, la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette (CCPHVA) parvient péniblement à maintenir son nombre d'emplois, dont la croissance offrirait pourtant de nouvelles marges de manœuvre financières qui lui font défaut.

- La CCPHVA, l'un des EPCI de Lorraine qui gagnent le plus d'habitants, n'a vu sa population augmenter que de 830 habitants entre 1999 et 2008 (+3%), quand le secteur luxembourgeois d'Alzette-Belval en gagnait plus de 5 000 (+11%).

Cependant, l'espoir de voir cet écart se réduire est désormais permis, l'ensemble des forces vives du territoire français (État, Région, Départements, agence d'urbanisme) se mettant en ordre de bataille afin de répondre au défi de cette dichotomie transfrontalière.

Ainsi, la voie de contournement d'Audun-le-Tiche, attendue depuis 20 ans, et dite abusivement « liaison Belval-A30 », financée par l'État, la région, les départements et le Luxembourg lui-même, devrait voir le jour d'ici à 3 ans, et reliera directement le territoire français au site de Belval, qui bénéficie depuis 2009 d'une nouvelle liaison ferroviaire TER directe vers Longwy et Thionville.

Mais surtout, après deux ans d'attente, le décret inscrivant l'opération d'aménagement dite d'Alzette-Belval en Opération d'Intérêt National (OIN) est paru le 19 avril 2011 au Journal Officiel de la République française. Les acteurs français attendent désormais avec impatience de connaître les financements afférents et espèrent s'appuyer sur la labellisation du territoire en l'une des 13 ÉcoCités françaises.

C'est en ce sens qu'a été constituée la Mission de Préfiguration de l'OIN en janvier 2010, qui a d'ailleurs rendu fin 2010 son verdict en s'appuyant notamment sur la mission d'étude qu'elle avait confiée à l'AGAPE. Seule reste en suspens la question de la mise en place d'un Établissement Public d'Aménagement (EPA), chargé de porter la réalisation de l'opération et associant l'État et les collectivités locales au sein d'une même structure.

GECT, ÉcoCité, OIN, EPA : gageons que ce melting-pot de procédures préfigure une réussite future.

2.3. Favoriser le vivre-ensemble par d'autres modes de collaboration

Le fait transfrontalier est inéluctable. Considérer cette donnée comme une certitude permet déjà d'en tirer le meilleur parti et de rechercher les meilleures articulations territoriales et collaborations possibles. Il est proposé de s'appuyer sur la réalité du fonctionnement du bassin de vie sur lequel s'organise la communauté de destin franco-luxembourgeoise pour donner du sens à l'action commune et au mieux *vivre en intelligence*¹.

Du point de vue de la stratégie, le scénario s'attache à valoriser deux notions en préalable et en complément des axes de réflexions plus proprement économiques et intercommunaux. Ces notions qui sont la *qualité de la vie* et la *solidarité* peuvent être explicitement mises en avant tant comme buts essentiels que comme *moyens* concourant de plein droit avec les autres facteurs aux ambitions qui se dessinent.

L'une comme l'autre sollicitent déjà et introduisent l'intelligence qui préside ou co-préside les initiatives futures : il ne s'agit ni de passif ni de contraintes ou alors de contraintes à considérer positivement dans le sens où ces buts prioritaires nourrissent le développement plus qu'ils ne le contrarieraient selon une logique sommaire ou obsolète.

2.3.1. QUALITÉ DE VIE ET SOLIDARITÉ OÙ COMMENT S'APPUYER SUR L'IMMATÉRIEL POUR « FAIRE TERRITOIRE ENSEMBLE »

1

Une expression employée à la manière d'un slogan dans la communication de la ville de Rennes et du district depuis les années 1990. Historiquement, elle s'applique à l'ensemble de l'intercommunalité puisqu'elle émane des travaux de planification conduits à partir de 1989 par l'AUDIAR.

Pour mieux « *faire territoire ensemble* » il est important de **renforcer la culture commune** pour que les citoyens s'ouvrent aux rencontres transfrontalières :

Proposer un agenda culturel commun qui permette aux habitants de mieux connaître l'offre culturelle de part et d'autre de la frontière.

S'appuyer sur l'Histoire (muséographie, valorisation du patrimoine industriel, regards croisés) pour mieux comprendre le territoire, et sur la culture (rencontres, festivals) pour susciter des temps forts propices à la rencontre et aux échanges.

Amener les citoyens de demain à s'investir davantage (échanges inter-écoles, regards croisés, apprentissage linguistique...)

Valoriser les initiatives citoyennes et s'appuyer sur l'inventivité du territoire et des acteurs locaux : tel est le but d'un scénario qui mettrait l'humain au cœur du projet, la coopération et les collaborations au cœur de l'action.

Les projets gagnant-gagnant sont aujourd'hui ceux qui partent du terrain dans une logique « *bottom-up* » et que les collectivités, chacune à son niveau, peuvent accompagner.

2.3.2. S'INSPIRER DES INITIATIVES PRISES PAR D'AUTRES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Dans le **domaine économique**, le recours à la finance participative (le *crowdfunding* où financement par la foule) permet le développement de projets de tous types en s'appuyant sur les contributions financières du grand public, en dehors des circuits de financements traditionnels (banque, *business angels*, etc...). Utilisé à l'origine pour des projets sociaux ou artistiques, le *crowdfunding* s'adresse également aux entreprises en création ou menant des projets d'innovation, un scénario qui mérite d'être étudié².

Des outils de mise en relation des acteurs économiques existent déjà ailleurs, à l'instar du **Kiosk Office**, 1^{er} espace de co-working transfrontalier mis en place entre Strasbourg et Offenbourg, qui constitue un exemple fort intéressant. Cet espace accueille les créateurs d'entreprises français et allemands qui veulent développer leur entreprise à 360°, rencontrer des associés, des clients, des fournisseurs sur le territoire du voisin. Il est un lieu de rencontres et d'échanges pour tout le réseau de la création d'entreprises de Strasbourg côté français et de l'Ortenau côté allemand.

En matière de **mobilités et d'infrastructures**, notamment de transports en commun, la question reste à étudier : chaque pays a ses réseaux de transports en commun. Sur ce sujet, l'Eurodistrict a pris également quelques initiatives et vient de s'adjoindre les services d'une société de conseil franco-allemande spécialisée dans la planification des transports. Elle a pour missions d'analyser la situation actuelle en termes d'offre et de fréquentation concernant les aspects transfrontaliers des transports en commun, de mettre en évidence les déficits et les dysfonctionnements fonctionnels, puis de formuler des suggestions

2

Un exemple : le fonds « Mon Eurodistrict » qui vise à soutenir des microprojets transfrontaliers mis en œuvre par les citoyens de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Il doit permettre aux habitants de l'Eurodistrict de participer au développement transfrontalier de leur territoire. Les microprojets peuvent être réalisés dans tous les domaines d'activités: culture, sport, éducation/formation, environnement, social, « mieux vivre ensemble ». Toutes les personnes morales ayant leur siège dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (associations, écoles, collectivités locales etc.) peuvent mettre en œuvre un microprojet. Le fonds « Mon Eurodistrict » est cofinancé par les fonds européens FEDER dans le cadre du programme INTERREG IV Rhin supérieur. Parmi les micro-projets soutenus par le fonds : un marathon-photo transfrontalier, le tour à vélo de l'Eurodistrict, une rencontre culinaire des deux rives associant, un festival Open Air, etc.

pour l'amélioration des axes principaux de circulation, et des propositions pour perfectionner la desserte et optimiser les tarifs transfrontaliers.

Conclusion : Le mythe de la frontière dans la littérature américaine : une cristallisation de valeurs à mettre en œuvre autour de la frontière Lorraine-Luxembourg ?

L'article de Jean-Luc DESHAYES (laboratoire lorrain de sciences sociales) paru en 2010 (« Espaces-frontières, institutions, stratégies et gouvernances ») évoque la mise en question, par les chercheurs en sciences sociales, des visions, tant de la frontière que du transfrontalier, portées par les discours des institutions qui se sont exprimées autour du bassin de Longwy.

Les discours institutionnels ont d'abord été ceux du patronat des industries sidérurgiques. La « frontière » était celle de l'entreprise et les individus étaient définis par leur appartenance ou pas à l'usine, par leurs fonctions.

Puis, la crise venue, d'autres institutions (collectivités territoriales, États, Union européenne) ont promu un raisonnement territorial visant à dépasser la frontière géographique et politique pour donner à voir l'ex-bassin sidérurgique comme un territoire-pilote au cœur de l'Europe, à travers, successivement, la désignation d'un pôle européen de développement, une « Europe au millième », le projet d'un collège européen de technologie, puis d'une première agglomération transfrontalière. Mais en même temps, les réponses apportées se sont appuyées souvent sur des outils d'action visant à compenser des situations personnelles devenues difficiles en ciblant des handicaps économiques particuliers, créant ainsi des nouvelles « frontières » sociales, éventuellement par-delà la frontière géographique, où chacun est défini par la catégorie à laquelle il appartient et qui le rend éligible à tel ou tel soutien. Plus récemment s'est aussi construit un discours visant à créer une dynamique culturelle commune.

Les chercheurs reprochent à ces discours de sur-déterminer l'ancrage territorial alors que, pour eux, ce sont les rapports sociaux qui définissent les « frontières ». Toutefois, eux-mêmes ne s'accordent pas sur la notion de frontière qui en résulte.

Il est proposé ici de s'éloigner du contexte géographique du bassin sidérurgique pour prendre du recul et s'intéresser à une frontière qui, d'abord réalité physique mouvante obligeant à créer une nouvelle société, a été idéalisée pour devenir un socle culturel : le mythe de la frontière dans la littérature américaine.

Les États-Unis d'Amérique se sont construits à mesure de la conquête de l'Ouest ; les autorités politiques mettaient régulièrement à jour l'emplacement de la « frontière », bande de terre aux confins de l'espace considéré comme civilisé, jusqu'en 1890, année à partir de laquelle il a été considéré que le territoire était maîtrisé de l'Atlantique au Pacifique. En parallèle s'est développée une littérature consacrée au mode de vie et aux exploits des pionniers de souche européenne qui s'installaient dans ces nouveaux espaces à l'Ouest : ces œuvres, dont James Fenimore COOPER ou Mark TWAIN sont des auteurs emblématiques, sont considérées comme les premières d'une littérature à proprement parler américaine, dans le sens où elles traitent un thème totalement spécifique et identitaire pour cette nouvelle nation.

La « frontière » y est plus considérée comme un espace que comme une ligne. Comme un espace où il s'agit de poser les fondements d'une nouvelle société fondée sur une égalité sociale et économique, en réinventant tout, aux sens physique et organisationnel, grâce à la mobilisation de l'esprit d'initiative, du goût du changement et de l'action, moteurs de l'individualisme, mais grâce aussi au sens de la solidarité

indispensable à la survie et au développement dans un environnement hostile.

Cette mise en scène de valeurs propres à cette période de l'histoire américaine a été théorisée par un jeune historien, Frederick Jackson TURNER en 1891, dans une communication « la signification de la frontière dans l'histoire américaine » puis développée lors de l'exposition universelle de Chicago en 1893. Le « mythe de la frontière » est devenu un jeu de valeurs que l'on a identifié aux valeurs fondatrices du peuple américain, encore actives aujourd'hui : esprit d'initiative, individualisme mais aussi souci de cohésion nationale.

Plus tard, John Fitzgerald KENNEDY a repris cette référence lors de sa campagne électorale de 1960 en parlant de « nouvelle frontière » à conquérir : celle de nouveaux droits sociaux à établir au bénéfice de l'ensemble de la nation.

Certes, on sait que la conquête de l'Ouest a aussi son côté sombre, la disparition de la civilisation des Indiens d'Amérique, le mythe est aussi celui du paradis perdu de l'harmonie avec la nature.

Il est proposé de retenir le mythe positif, pour dynamiser la façon d'appréhender les questions d'aménagement autour de la frontière entre la Lorraine et le Luxembourg : considérer la frontière, non comme une ligne, mais comme un espace qui s'étend de part et d'autre de la ligne, défini en tant que bassin de vie et sur lequel il s'agit d'organiser une communauté de destins en inventant une organisation appropriée.

Cette proposition rejoint les discours institutionnels qui s'efforcent de définir des territoires transfrontaliers dans l'ancien bassin sidérurgique, mais suggère qu'un sentiment plus fortement partagé d'une culture commune pourrait aider à sortir du débat entre les déterminants sociaux ou territoriaux. Il est nécessaire d'obtenir un accord des acteurs et habitants sur l'intérêt de construire un futur ensemble.

Au vu de l'exemple d'Alzette-Belval et de Esch-Belval, le besoin de « couture » reste considérable, et nécessiterait de mobiliser en commun esprit d'initiative et sens de la solidarité. Le premier ne manque pas mais le deuxième semble insuffisamment présent : un des facteurs explicatifs peut-il être l'insuffisante prise de conscience d'une culture commune, préalable nécessaire pour penser un destin commun autour de la frontière Lorraine-Luxembourg ?

Cette culture commune qui donnerait un sentiment d'appartenance territoriale partagée semble en effet encore largement à construire si l'on en croit le bilan tiré par Roger CAYZELLE, président du conseil économique et social de Lorraine, dans son ouvrage de 2009 « La Lorraine en face » à propos du programme « Luxembourg Grande Région capitale européenne de la culture » qui avait été labellisé en 2007 par l'Union européenne. Il est probable que ce soit également vrai à l'échelle d'un territoire transfrontalier plus restreint (bassin de l'Alzette) ou un peu plus large (Sud-Luxembourg/Nord-Lorraine). Ainsi un élu interrogé par une étudiante d'Antoine DECOVILLE, déplore que « les résidents transfrontaliers sont trop peu impliqués dans la commune ».

La dimension culturelle transfrontalière n'est pas celle qui a été le plus traitée par les actions mises en œuvre pour surmonter la crise de la sidérurgie et reste encore un axe à développer. Les conditions ne semblent pas réunies aujourd'hui pour un développement économique transfrontalier concerté ; l'organisation institutionnelle transfrontalière se structure mais doit surmonter des obstacles liés notamment à l'asymétrie de la situation avec d'un côté un État et de l'autre une région française, et sa capacité de concerter l'aménagement du territoire reste à mettre à l'épreuve : l'encouragement d'initiatives culturelles à vocation transfrontalière, qui peuvent être le fait d'individus ou de petits groupes, serait peut-être susceptible de produire plus rapidement des occasions de partage d'une

communauté d'intérêts entre habitants de part et d'autre de la frontière. La puissance publique pourrait favoriser cet axe de différentes manières, par exemple la mise à disposition de lieux, pourquoi pas dans le cadre d'un projet INTERREG puisqu'il en est envisagé un.



Promotion 2014

Après Colbert, les territoires ?

**Atelier 3 – De la Lorraine au
Luxembourg, une expérience
transfrontalière**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Synthèse Etude Agence urbanisme et de développement durable Lorraine Nord sur l'évolution de la Lorraine Nord dans un cadre frontalier

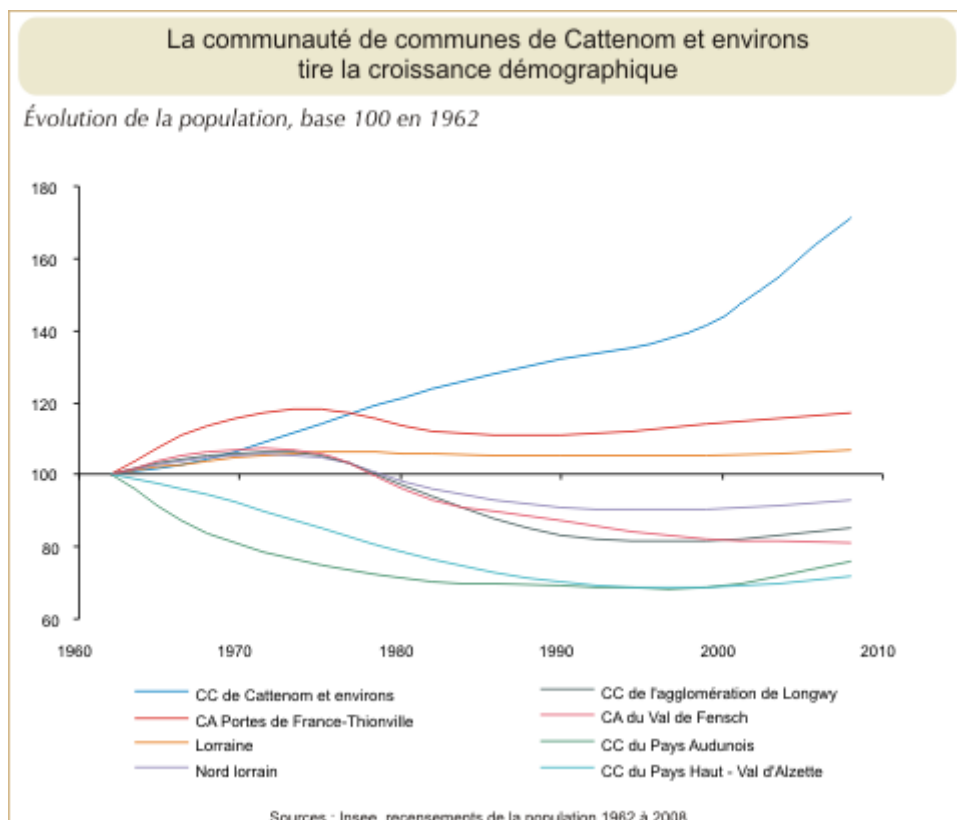
L'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE), dont le périmètre d'intervention porte sur les collectivités locales de l'arrondissement de Briey et du Pays-Haut Val d'Alzette, a cherché à comprendre les mécanismes des migrations résidentielles des populations dans son environnement frontalier et confié à l'Insee Lorraine la réalisation d'un diagnostic partagé sur un périmètre frontalier dépassant son territoire. Les données et analyses fournies sont présentées ci-dessous.

a) **Un renouveau démographique récent**

En 2008, le Nord lorrain compte 263 885 habitants, soit une densité de 328 habitants par km², trois fois supérieure à la moyenne régionale ou nationale. Cette densité se reflète dans l'occupation du sol : l'habitat, les zones industrielles ou commerciales et les réseaux de communication couvrent plus de 14% du territoire, contre moins de 6% dans la région.

Après avoir perdu plus de 40 000 habitants durant le dernier quart du 20^{ème} siècle, dont près de 16 000 pour la CC de l'agglomération de Longwy et 20 000 pour la CA du Val de Fensch, conséquence des difficultés de la sidérurgie alors dominante, le territoire bénéficie depuis une dizaine d'années d'un renouveau démographique certain : la population y croît au rythme de 1 000 personnes par an. La CC de Cattenom et environs est en tête de ce mouvement. Unique EPCI à avoir échappé au repli démographique des années 1980/1990, elle engrange à elle seule la moitié des gains de population du Nord lorrain entre 1999 et 2008. Elle se pose comme l'EPCI démographiquement le plus dynamique de toute la Lorraine au cours des neuf dernières années.

Toutefois, au sein du Nord lorrain, un EPCI ne profite pas (encore) de ce nouvel élan. Dans la CA du Val de Fensch, la population continue de diminuer. La baisse ralentit néanmoins : 100 habitants perdus en moyenne chaque année au cours de la première décennie 2000, contre 460 au cours de la décennie précédente.



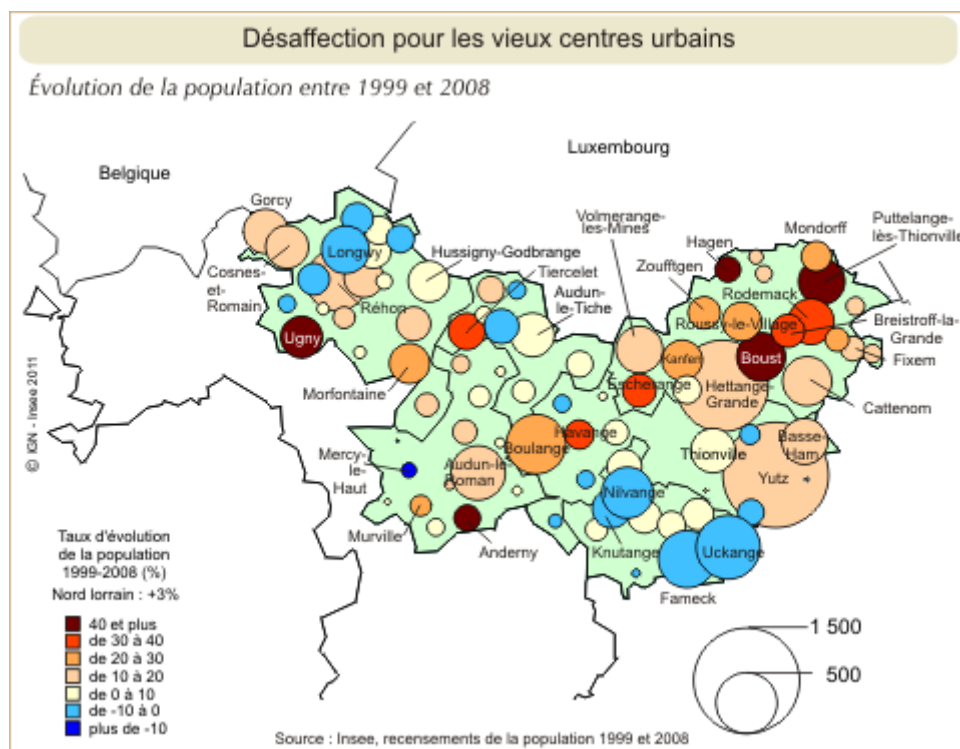
b) Un engouement pour les petites communes périurbaines proches du Luxembourg

Trois facteurs expliquent l'évolution démographique récente des communes qui composent le Nord lorrain : la taille, le type et la localisation géographique.

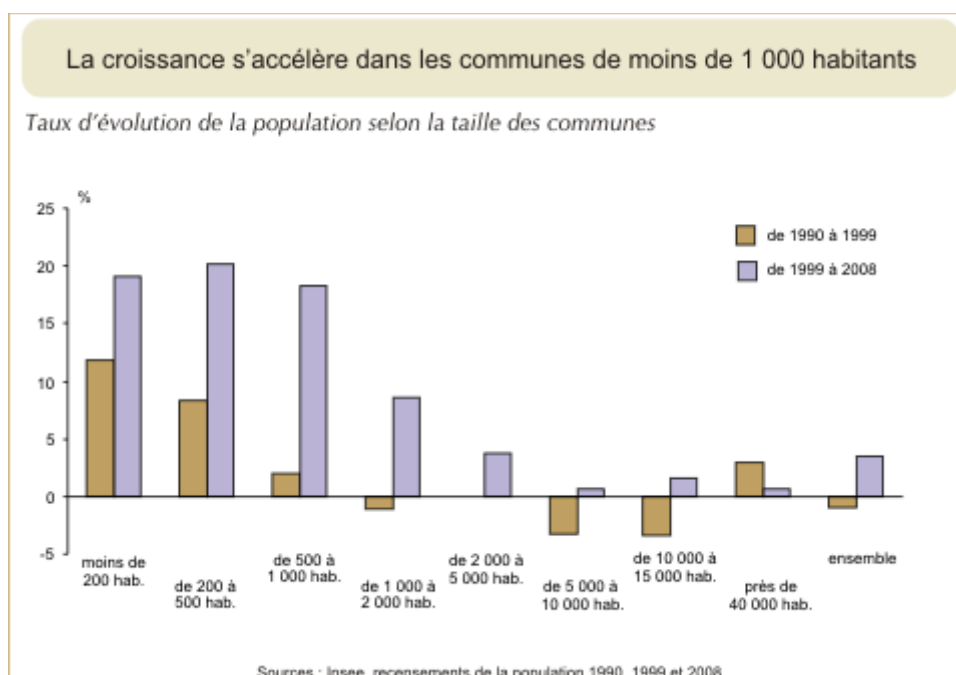
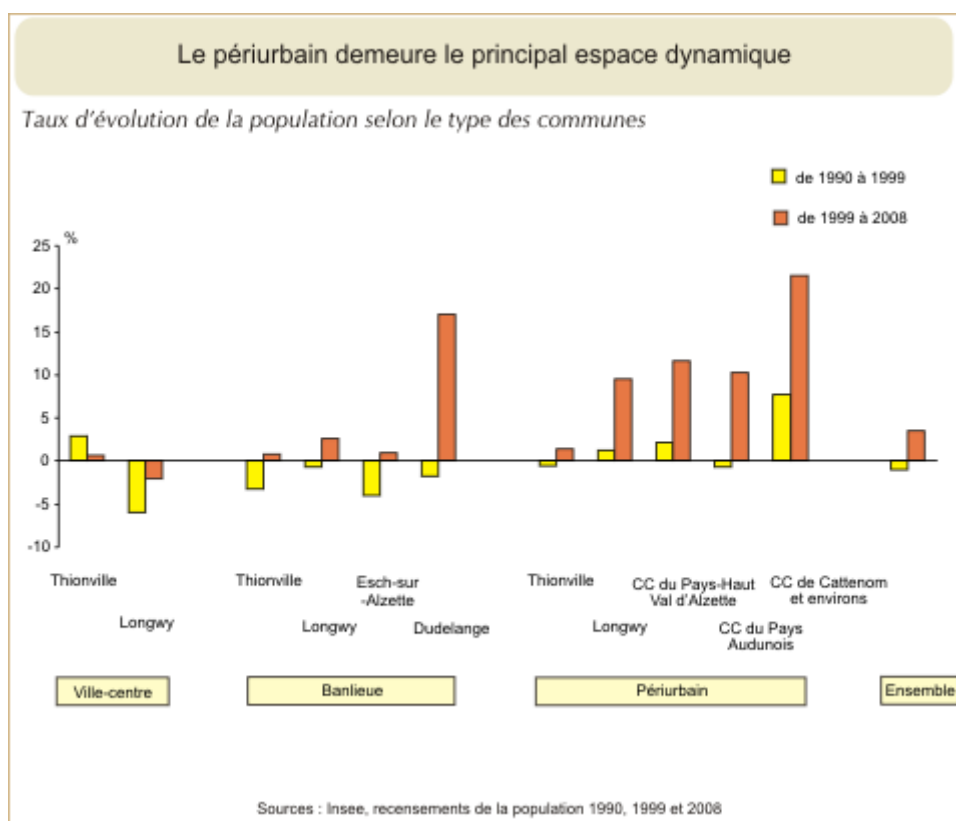
Ainsi depuis 1999, les communes de moins de 1 000 habitants enregistrent les plus forts taux de croissance. Près de quarante communes de cette catégorie ont vu leur population augmenter en moyenne de près de 20% en neuf ans, prolongeant et amplifiant un mouvement de croissance déjà perceptible au cours de la décennie précédente. Ensemble, elles cumulent 40% des gains de population du territoire. Anderny, Boust, Puttelange-lès-Thionville, Ugny (+42% à +53%) et surtout Hagen (+72%) sont les plus emblématiques de ce phénomène. Seules cinq communes de moins de 1 000 habitants ont vu leur population décroître entre 1999 et 2008, dont Cons-la-Grandville (-7%), Lommerange (-8%) et Mercy-le-Haut (-11%).

Une vingtaine de communes comptant entre 1 000 et 5 000 habitants semble suivre avec dix ans de décalage l'évolution amorcée par les petites communes. Encore en stagnation ou en baisse lors de la décennie 1990, leur population croît depuis quelques années. Audun-le-Roman, Basse-Ham, Boulange, Cattenom, Cosnes-et-Romain, Gorcy, Mexy, Réhon et Volmerange-les-Mines en sont des exemples. Knutange, Lexy et Tressange, où la population baisse toujours, en sont des contre-exemples.

Mais la faible croissance dans les communes de plus de 5 000 habitants pénalise le Nord lorrain. Ce phénomène, observé dans nombre de communes lorraines de cette taille, prive le territoire des effets d'entraînement que l'on peut attendre des agglomérations. Si Hettange-Grande et Yutz gagnent respectivement 1 100 et 1 500 habitants (soit +18% et +10%) entre 1999 et 2008, la croissance de population se fait toujours attendre à Fameck, Longwy, Mont-Saint-Martin, Nilvange, Uckange et Villerupt.



Par ailleurs, il se dégage un second clivage assez net entre les communes urbaines et les communes périurbaines. Seules ces dernières, à quelques exceptions près, sont réellement en croissance, notamment lorsqu'elles font partie de l'espace périurbain autour de Longwy ou dans les CC du Pays-Haut Val d'Alzette, du Pays Audunois et surtout de Cattenom et environs. La proximité du Luxembourg constituant le principal facteur explicatif, des évolutions territoriales en cours dans le Pays-Haut lorrain.



c) Dynamique de la construction neuve

De 1999 à 2009, près de 15 000 logements neufs ont été construits dans le Nord lorrain, soit le double de la décennie précédente (près de 1 400 logements bâtis chaque année, contre 700 auparavant). Cette progression, supérieure à celle enregistrée en Moselle et en Lorraine, explique en partie la bonne tenue du secteur du bâtiment dont les effectifs sont passés de 4 600 à 4 950 personnes entre 1999 et 2007.

Le *boom* de la construction neuve n'est toutefois pas homogène sur le territoire. Il est remarquable dans la CC de Cattenom et ses environs où désormais 40% des résidences principales ont moins de dix ans. Il a proportionnellement moins profité aux CA de Portes de France-Thionville et du Val de Fensch, ainsi qu'à la CC de l'agglomération de Longwy, même si c'est dans ces trois EPCI qu'on a bâti les deux tiers des logements neufs des dix dernières années.

D'une manière générale la dynamique de la construction neuve accompagne celle de la démographie. Elle est soutenue dans les communes périurbaines proches du Grand-Duché, ou à Hettange-Grande et à Yutz, là où la population augmente. Toutefois, elle ne permet (encore) ni à Longwy ni à Fameck de gagner des habitants, malgré 620 et 800 logements neufs édifiés en dix ans dans ces communes. Enfin, elle reste trop faible à Mont-Saint-Martin, Nilvange, Uckange et Villerupt pour leur permettre d'en gagner, certaines de ces communes ayant subi pendant dix ans un gel de l'urbanisation lié aux risques miniers.

L'évolution du marché immobilier dépend également de la situation économique. À ce titre, l'année 2009 a été marquée par un net ralentissement des mises en chantier de logements neufs. Leur nombre a été ramené à 1 460 sur l'ensemble du territoire, contre 1 770 en 2008, année record.

Par ailleurs, de 2000 à 2009, près d'un million de mètres carrés de locaux professionnels ou d'équipements ont été édifiés : 30% dans la CC de l'agglomération de Longwy, dont un tiers de locaux industriels et un tiers de locaux commerciaux ; 40% dans la CA de Portes de France-Thionville, dont un quart de bâtiments de stockage (2) et un quart de locaux commerciaux. Enfin, quelques spécificités locales apparaissent : les bâtiments agricoles (3), édifiés pour moitié dans la CC de Cattenom et environs ; les aires de stationnement et parkings nombreux dans la CA du Val de Fensch ; les équipements collectifs orientés culture/loisir et santé, érigés avant tout dans la CA de Portes de France-Thionville.

(2) non agricoles (3) hors stockage

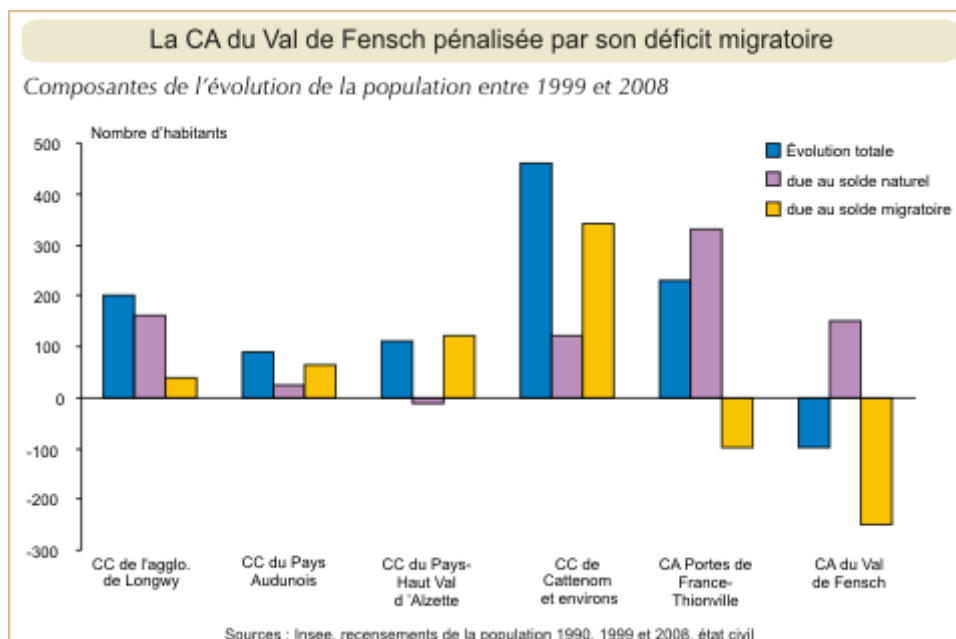
d) Excédents naturel et migratoire

L'analyse des composantes du renouveau démographique du Nord lorrain montre qu'il repose depuis une dizaine d'années sur un cercle vertueux associant soldes naturel et migratoire positifs.

Le nombre de naissances avoisine les 3 100 par an. Il compense les 2 300 décès et permet de dégager un excédent naturel annuel de 800 personnes. Seule la CC du Pays-Haut Val d'Alzette comptabilise légèrement plus de décès que de naissances.

Mais c'est surtout du côté des migrations que le retournement de tendance s'est opéré durant la dernière décennie. Le Nord lorrain enregistre désormais globalement plus d'arrivées que de départs : 5 100 personnes viennent s'y installer en moyenne chaque année quand 4 800 le quittent (4). Cette situation ne s'était pas produite depuis plus de 40 ans, hormis dans la CC de Cattenom et environs, et montre que le territoire est redevenu attractif. La CA Portes de France-Thionville et la CA du Val de Fensch, encore en dehors de ce mouvement, continuent d'afficher un déficit migratoire, bien que celui-ci se réduise.

Au final, un habitant sur dix du Nord lorrain n'y résidait pas il y a cinq ans. Cette proportion dépasse un sur cinq dans la CC du Pays Audunois et dans la CC de Cattenom et environs, EPCI où le turn-over de la population est le plus important.

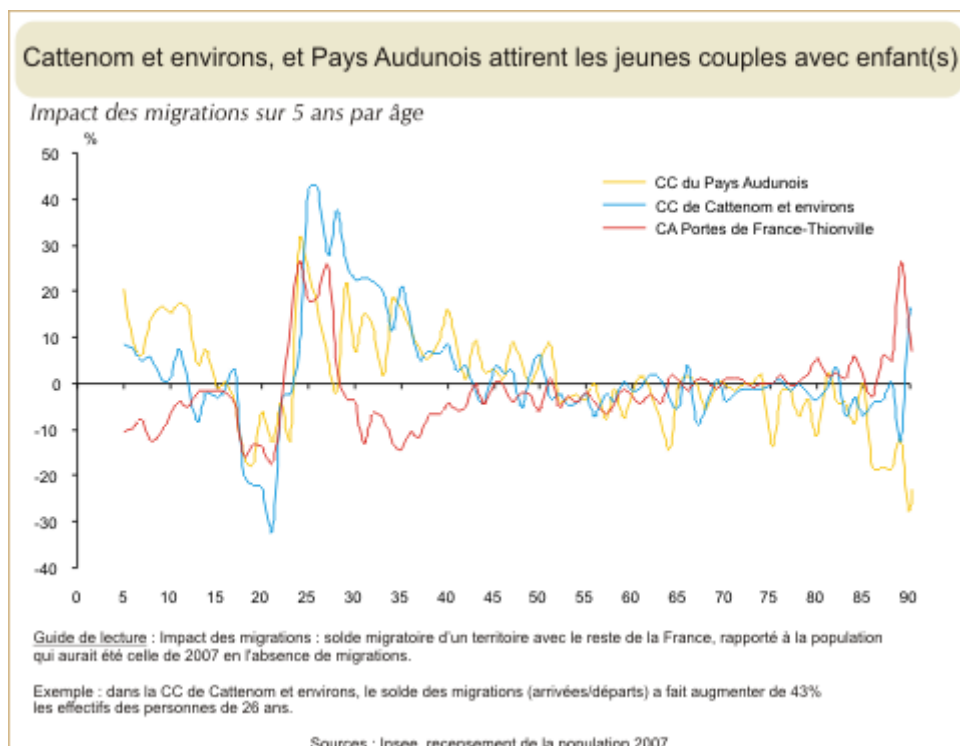


e) Jeunesse dans les CC de Cattenom et du Pays Audunois

Au jeu des migrations, deux EPCI tirent particulièrement leur épingle du jeu, profitant d'un renouvellement et d'un rajeunissement de leur population. Il s'agit de la CC de Cattenom et environs et de la CC du Pays Audunois où les migrants qui choisissent de s'installer sont avant tout des jeunes couples (25-40 ans), avec enfant(s) pour la CC du Pays Audunois. Un profil voisin mais plus restreint s'observe dans la CA Portes de France-Thionville où les néo-arrivants appartiennent surtout à la tranche d'âge des 23-28 ans mais n'ont, le plus souvent, pas d'enfants.

De fait, la CC de Cattenom et ses environs ainsi que la CC du Pays Audunois sont aujourd'hui nettement plus jeunes que la moyenne du Nord lorrain : les moins de 20 ans y représentent 26% de la population, contre 23% ailleurs. Cette proportion atteint même 30% à Rodemack, Anderny et Murville. Toutefois, les communes où la proportion de jeunes est la plus élevée se situent hors de ces deux EPCI : Ugny, Morfontaine et Havange (31% à 33%), et surtout Rochonvillers (36%).

À l'inverse, deux EPCI et quelques communes se distinguent par une population plus âgée. Dans la CA du Val de Fensch et la CA du Pays-Haut Val d'Alzette, les personnes de 65 ans et plus représentent près de 20% de la population, contre 18% en moyenne pour le territoire. En leur sein, Villerupt (22%), Nilvange et Neufchef (26%), affichent les taux les plus élevés. Cette situation ne découle pas de l'implantation d'établissements d'accueil pour personnes âgées (maisons de retraite, foyers-logements, unités de soins longue durée) - la moitié des 2 600 lits ou places dont dispose le territoire sont situés à Thionville - mais plutôt d'un vieillissement « naturel » de la population. Les communes de Villerupt, Nilvange et Neufchef partagent d'ailleurs avec Algrange et Malavillers le privilège de compter proportionnellement le plus d'octogénaires et nonagénaires parmi leurs habitants (6%, contre 4% pour le Nord lorrain).



f) Le travail frontalier, un puissant attrait, pour les Lorrains

Qu'il soit français ou étranger, le néo-arrivant dans le Nord lorrain est avant tout attiré par le travail ou la perspective d'en trouver un. Sur les 25 500 personnes arrivées entre 2002 et 2007(6), on compte en effet 15 200 actifs ayant un emploi, soit 60%, contre 43% des personnes qui habitaient déjà dans le territoire avant 2002. Et le taux de chômage (7) des premiers, bien que supérieur de 2 points à celui des seconds (13%, contre 11%), ne semble pas dissuasif.

L'âge est sans doute le premier facteur explicatif de ces écarts (30 ans et demi pour le néo-arrivant, contre 43 ans et demi pour le résident plus ancien), mais pas seulement. Car le néo-arrivant, s'il est actif occupé, est un travailleur frontalier dans 46% des cas, contre 36% seulement pour le résident plus ancien. Toutefois, aucune différence n'est observée quant à leur destination quotidienne : le Luxembourg pour 94% d'entre eux.

Le travail frontalier, et particulièrement au Grand-Duché, est donc un puissant attrait dont jouit le Nord lorrain. Il explique le choix résidentiel de près d'un néo-arrivant sur deux, de neuf sur dix s'il est belge, luxembourgeois ou portugais. Mais l'origine géographique de ces nouveaux habitants montre que le travail frontalier reste comme limité à un cercle « d'initiés ». Parmi les 6 900 néo-arrivants travailleurs frontaliers, 3 400 (soit 49%) résidaient auparavant dans le reste de la Lorraine, dont les deux tiers en Moselle ; 600 (soit 9%) sont des Belges ou des Luxembourgeois récemment installés ; 400 (soit 6%) viennent d'autres régions françaises mais sont nés en Lorraine ; enfin 300 (soit 4%) sont des Portugais, nationalité également très présente au Luxembourg. Le travail frontalier resterait donc assez confidentiel voire inconnu au niveau national, à moins que le territoire lui-même ne soit suffisamment porteur d'image pour attirer d'autres actifs qu'une majorité de Lorrains d'origine (?). L'analyse de l'immigration des retraités ou préretraités semble confirmer cette hypothèse. En effet, un millier seulement de retraités ou préretraités venant d'un autre territoire se sont installés dans le Nord lorrain entre 2002 et 2007, et parmi eux, comme le témoignage avant tout d'un retour au pays, 25% y sont nés et 25% sont nés ailleurs en Lorraine.

(6) personnes âgées de 5 ans ou plus, c'est-à-dire sans compter les enfants nés entre 2002 et 2007
(7) au sens du recensement

g) Horizon 2020/2030 : un destin lié à celui du Luxembourg

Le renouveau démographique engagé depuis quelques années ne laisse pas pour autant entrevoir sur ce point un avenir forcément radieux pour le Nord lorrain. Si les tendances observées sur la période 2000-2007 se prolongent, en matière de fécondité, mortalité et migrations, la population du Nord lorrain continuerait certes à croître, mais de 1 000 habitants gagnés chaque année entre 1999 et 2008, on passerait à seulement 400 habitants supplémentaires aux alentours de 2015, environ 200 en 2020, et à peine 100 au-delà.

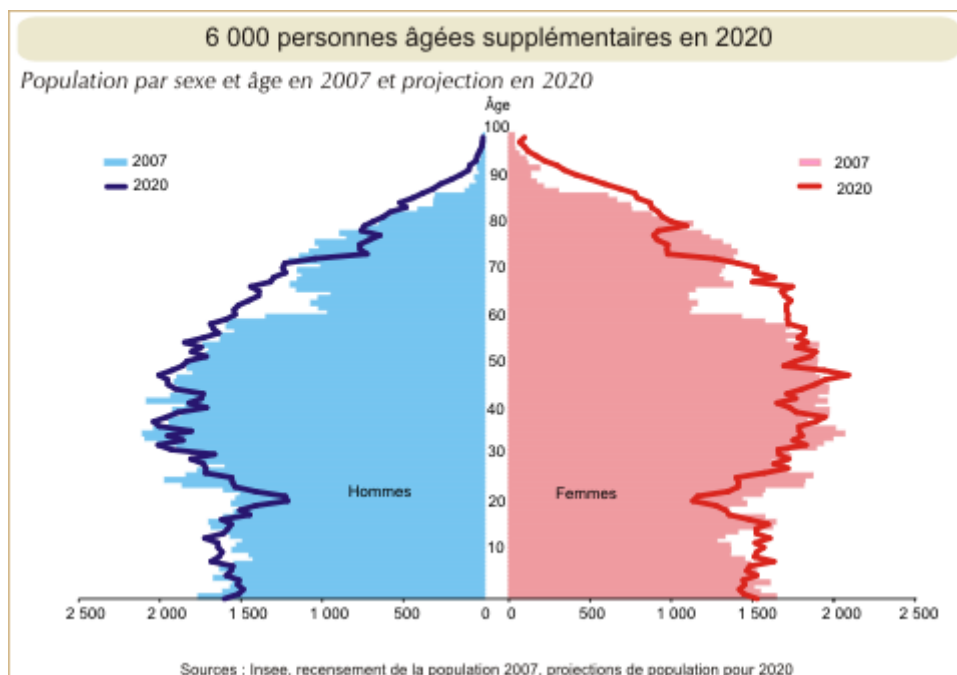
En ce sens, la population du Nord lorrain évoluerait au même rythme que le reste de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle (+2% entre 2008 et 2020, puis +0,5% entre 2020 et 2030), mais de manière beaucoup plus faible qu'au niveau national (+6% et +4%). Au final, elle s'établirait ainsi à 268 500 habitants en 2020 et 269 600 en 2030.

Toutefois, au sein du territoire, les évolutions seraient très hétérogènes. L'ensemble constitué de la CC de Cattenom et environs et de la CC du Pays-Haut Val d'Alzette pourrait poursuivre la croissance spectaculaire de ces dernières années presque au même rythme pendant encore une douzaine d'années : 4 000 habitants de plus en 2020 (soit +8%), et 2 000 de plus en 2030 (soit +4%). Dans le même temps, la CC de l'agglomération de Longwy et la CC du Pays Audunois gagneraient ensemble 2 400 et 1 100 habitants (soit +4% et +2%). Mais la CA de Portes de France-Thionville et la CA du Val de Fensch, espaces les plus peuplés, verraient leur population globale baisser de 1 300, puis de 1 800 habitants (soit -1% sur chaque période).

Le tassement de la population du Nord lorrain devrait s'accompagner d'une déformation de la pyramide des âges, notamment aux âges les plus élevés. Avec l'arrivée à la retraite des générations issues du *baby-boom*, la population des 65 ans et plus augmenterait fortement : 46 000 en 2008, environ 52 000 en 2020, et 60 000 en 2030. Dans la CA de Portes de France-Thionville et la CA du Val de Fensch, le vieillissement serait particulièrement accentué. La part des 65 ans et plus, soit 18% de la population actuelle, passerait à 21% en 2020 et à 24% en 2030.

Dans l'ensemble du territoire, les octogénaires et les nonagénaires verraient leur nombre passer de 12 000 en 2008, à 16 500 en 2020 et 17 500 en 2030. Si l'on retient l'hypothèse qu'à ces âges avancés, le taux de personnes dépendantes est de 40%, on a la mesure du défi humain, médical et financier qui attend le Nord lorrain, comme le reste de la Lorraine et de la France d'ailleurs.

La base de la pyramide des âges devrait être moins affectée, notamment grâce à l'arrivée récente de jeunes couples avec enfants. Toutefois, le nombre de femmes de 20 à 40 ans, c'est-à-dire celles qui mettent au monde la plupart des enfants, serait ramené de 37 000 en 2008, à 34 000 en 2020 et 32 000 en 2030. Avec une fécondité égale, le nombre de naissances annuelles devrait baisser, de 3 100 en 2008, à 2 800 en 2020 et 2 650 en 2030.



Ces projections de population relèvent toutefois d'un exercice de simulation qui obéit uniquement à des lois démographiques. Or, l'évolution future de la population d'un territoire, et c'est particulièrement vrai pour le Nord lorrain, ne peut être déconnectée de la situation de l'emploi local et ici surtout frontalier. En ce sens, l'explosion ces vingt dernières années du travail frontalier au Luxembourg est venue contredire les prévisions. La montée en puissance du site d'Esch-Belval au Luxembourg et la mise en place d'une agglomération transfrontalière Alzette-Belval peuvent à ce titre produire les mêmes effets.

ANNEXE 2 :***Etude de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) relative au revenu et à la richesse des ménages transfrontaliers******Étude de la BCL relative à la consommation des ménages frontaliers au Luxembourg*****a) *L'étude de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) relative au revenu et à la richesse des ménages transfrontaliers***

La BCL a réalisé une enquête afin d'analyser les informations sur la distribution de la richesse, de la dette et du revenu des ménages des travailleurs frontaliers, jugées « *particulièrement importantes pour une meilleure compréhension des conséquences des chocs macroéconomiques sur notre économie* » et dont les résultats ont pour objectif de « *contribuer à un meilleur entendement des aspects régionaux du marché de travail commun et de fournir un fondement encore plus solide à la politique monétaire commune, qui affecte toute personne travaillant au Luxembourg.* »

Depuis 2000, le nombre de non-résidents qui travaillent au Luxembourg a augmenté de 77% pour atteindre 44% de l'emploi intérieur en 2011, ces travailleurs provenant essentiellement de la « Grande Région ».

Compte-tenu de la rareté des informations concernant la situation financière des frontaliers, des estimations ont été faites sur la base d'un échantillon représentatif de la population comptant pratiquement 5 000 ménages : pratiquement la moitié des ménages frontaliers interrogés sont résidents en France, l'autre moitié étant répartie à parts égales entre la Belgique et l'Allemagne.

On y apprend que (extraits de l'étude) :

- Le « *frontalier moyen* » est un homme marié, qui a autour de 40 ans. En général, les frontaliers ont un niveau d'éducation élevé, quel que soit leur pays de résidence. Les disparités socio-économiques entre les pays de résidence sont relativement limitées et ne sont pas statistiquement significatives.
- Près de 98% des frontaliers sont des salariés et 97% bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.
- Près des deux tiers travaillent dans le secteur des services, principalement les services non-marchands et les services financiers, suivis par l'industrie et les autres services marchands.
- En moyenne, les frontaliers travaillent 39,5 heures hebdomadaires (médiane : 40 heures) et sont employés au Luxembourg depuis 10,2 ans (médiane : 9 ans).
- La distance moyenne parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de travail est de 46,7 kilomètres (médiane : 43 km), avec un usage de la voiture prépondérant (80%, 4% des frontaliers empruntent uniquement les transports en commun.)
- Depuis 2000, le nombre de non-résidents qui travaillent au Luxembourg a augmenté de 77%, pour atteindre 44% de l'emploi intérieur en 2011. Ces travailleurs « *frontaliers* » proviennent surtout de la « Grande Région ».

Concernant l'estimation de revenu :

Le revenu du travail gagné au Luxembourg peut comprendre les salaires de plusieurs membres du

même ménage. Pour l'année 2009 :

- 41% des ménages frontaliers ont bénéficié d'un revenu se situant entre 25 000 € et 50 000 €. Cette classe de revenus représente 32% des ménages frontaliers belges, 43% des frontaliers français et 46% des frontaliers allemands. Environ 26% des ménages frontaliers français, 23% des ménages belges et 18% des ménages allemands relèvent par ailleurs de la classe inférieure (25 000 € ou moins). Enfin, 45% des ménages frontaliers belges, 36% des allemands et 30% des français appartiennent à la classe supérieure (revenus cumulés supérieurs à 50 000 €).
- Pour 46% des ménages frontaliers, le revenu du travail au Luxembourg est complété par un revenu du travail obtenu dans le pays de résidence, qui correspond généralement au travail d'un conjoint.
- En combinant le revenu du travail provenant de différents pays, le revenu du travail total brut se monte en moyenne à 55 000 € pour les ménages frontaliers français (médiane 41 250 €), à 69 000 € pour les belges (médiane 55 000 €) et à 70 000 € pour les allemands (médiane 55 000 €).
- Seuls 14% du revenu total du travail trouvent leur origine dans le pays de résidence, de sorte que le revenu en provenance du Luxembourg est de loin le plus déterminant pour les différences par pays de résidence.
- En se limitant au revenu du travail provenant du Luxembourg, les ménages frontaliers français disposent de 47 000 €. Comme base de comparaison, pour les ménages résidents de nationalité luxembourgeoise, la moyenne est de 76 000 € et pour les ménages étrangers résidant au Luxembourg elle est de 70 000 €.
- En moyenne, un ménage résidant au Luxembourg inclut 1,5 salarié et un ménage frontalier inclut 1,3 salarié au Luxembourg. Cet ajustement réduit partiellement les différences de revenus, mais les résidents de nationalité luxembourgeois disposent toujours de 52 000 € par salarié en moyenne, tandis que les étrangers résidant au Luxembourg disposent de 45 000 € par salarié et les frontaliers de seulement 41 000 €. En moyenne, les frontaliers allemands disposent de 48 000 € par salarié, les belges de 46 000 € et les français de 35 000 €.

Concernant l'estimation de la richesse :

La richesse nette est estimée en cumulant les actifs réels (biens immobiliers, véhicules, etc.) et les actifs financiers (comptes bancaires, parts d'OPC, participations, assurance-vie) et en déduisant les dettes éventuelles.

- La richesse nette par ménage est estimée à 340 000 € pour les frontaliers belges, 226 000 € pour les frontaliers allemands et 209 000 € pour les frontaliers français.
- En moyenne, la richesse nette des ménages frontaliers ne représente que 34% de la richesse nette des ménages résidents. Il est possible que la richesse des ménages frontaliers soit sous-estimée, le questionnaire soumis à ces ménages étant beaucoup moins détaillé que le questionnaire correspondant présenté aux ménages résidents.
-
- En ce qui concerne la richesse financière nette (actifs financiers tels que les comptes d'épargne, les participations, l'assurance-vie etc.), les ménages frontaliers ne détiennent en moyenne que 36% de la valeur détenue par les ménages résidents. Les différences par pays

de résidence sont importantes : les ménages frontaliers belges détiennent le plus de richesse réelle et financière (respectivement 45% et 69% des montants déclarés par les ménages résidents).

Concernant la résidence principale du ménage :

La résidence principale du ménage est généralement la composante la plus importante de la richesse réelle. En moyenne, il est légèrement plus probable qu'un ménage frontalier soit propriétaire de sa résidence principale.

- Pour les ménages résidant au Luxembourg, 67% possèdent leur résidence principale, la proportion correspondante atteignant 72% en ce qui concerne les ménages frontaliers (70% des ménages français).
- En ce qui concerne les seuls ménages frontaliers qui sont propriétaires de leur résidence principale, la valeur moyenne de l'immeuble est de 280 000 €, ce qui représente 44% de la valeur moyenne se rapportant aux ménages résidant au Luxembourg (soit près de 640 000 €).

Concernant la richesse financière :

Plus de 30% des ménages frontaliers ont diversifié géographiquement leur portefeuille financier, ce qui revient à dire que leur richesse financière n'est pas uniquement investie dans des banques de leur pays de résidence. Environ 40% des ménages frontaliers belges détiennent une partie de leur richesse financière au Luxembourg et 3% dans un pays tiers. Pour les français, ces chiffres sont respectivement de 24% et de 1,5% et pour les allemands de 36% et 4%.

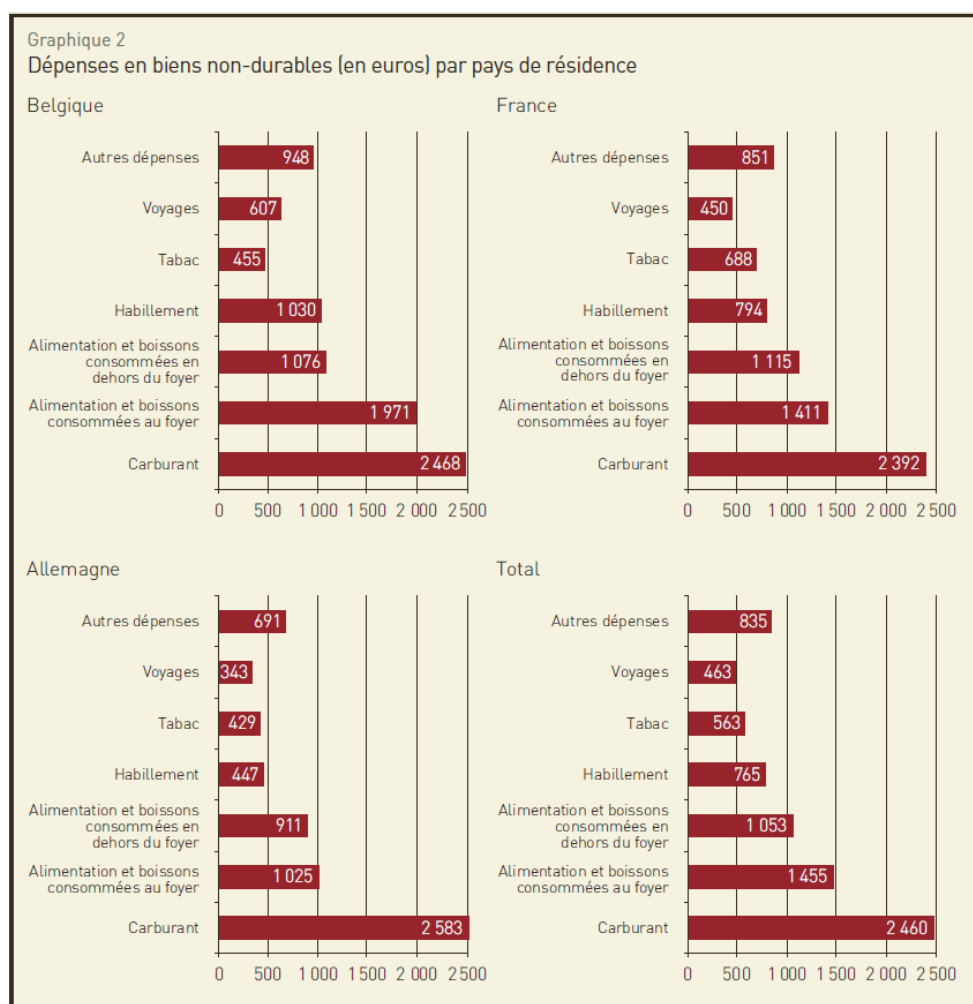
- Parmi les ménages frontaliers qui déclarent détenir de la richesse financière, le montant moyen est de 54 000 €, soit un montant largement inférieur à la somme moyenne mentionnée par les ménages résidant au Luxembourg (soit 73 000 €). Ce chiffre varie de 83 000 € pour les frontaliers belges à 38 000 € pour les frontaliers français. Même si la plus grande part de la richesse financière est investie dans le pays de résidence, les ménages frontaliers investissent également ailleurs. En moyenne, les ménages frontaliers qui investissent à l'étranger détiennent 30 000 € au Luxembourg.
- Environ un tiers des ménages frontaliers a contracté d'autres prêts que des emprunts hypothécaires. Ce chiffre est le plus élevé parmi les frontaliers français (38%) et le moins élevé parmi les frontaliers allemands (25%). Les ménages frontaliers belges ont contracté 11% de ces prêts au Luxembourg, les français et les allemands 8%.
- Parmi les ménages qui ont contracté un prêt non-hypothécaire, la valeur moyenne est de 26 000 €, soit environ le double du montant correspondant relatif aux ménages résidant au Luxembourg (13 000 €). Les frontaliers belges présentent le niveau le plus faible (14 000 €) et les allemands le plus élevé (36 000 €), toujours pour ces prêts non-hypothécaires. La majeure partie de ces sommes provient de prêts contractés dans le pays de résidence. Pour les prêts obtenus ailleurs, le Luxembourg enregistre la part la plus importante, avec une valeur moyenne de 14 000 €.

Conclusions de cette étude :

Les premiers résultats montrent que la différence entre ménages résidents et ménages frontaliers est plus importante en termes de richesse qu'en ce qui concerne les revenus. La différence majeure provient de la valeur des biens immobiliers. Finalement, ce sont les ménages frontaliers belges qui présentent le moins de différences en termes de richesse par rapport aux ménages résidents, un fait qui pourrait traduire la longue tradition d'intégration économique entre les deux pays liée notamment à l'union monétaire belgo-luxembourgeoise, qui a précédé l'euro.

b) *Étude de la BCL relative à la consommation des ménages frontaliers au Luxembourg*

Cette enquête montre qu'en 2010, les ménages frontaliers ont dépensé en moyenne 9 300€ (9 900 pour les ménages français) au Grand-Duché, soit environ 17% de leur revenu brut perçu au Luxembourg. Le principal poste de dépense est le carburant. Les dépenses en biens non durables (véhicules inclus) représentent 1 724€ (2 180€ pour les ménages français). Dans le détail, les dépenses en biens non durables se répartissent comme suit :



Source : Calculs des auteurs basés l'enquête 2010 de la BCL et CEPS/Instead ; Données sous-jacentes pondérées et à imputation multiple.

Concernant la consommation au regard du revenu :

Consommation au Luxembourg en pourcentage du revenu

Revenu perçu au Luxembourg par an en €	Consommation moyenne	Revenu perçu au Luxembourg*	Consommation totale en % du revenu au Luxembourg	Revenu total (Luxembourg + pays de résidence)	Consommation totale en % du revenu total
€0 - 10 000	5 877	5 000	118%	18 631	32%
€10 001 - 25 000	7 869	17 500	45%	26 897	29%
€25 001 - 50 000	7 942	37 500	21%	46 051	17%
€50 001 - 75 000	8 784	62 500	14%	71 966	12%
€75 001 - 100 000	14 045	87 500	16%	97 013	14%
€100 001 - 250 000	16 116	175 000	9%	179 639	9%
€250 001 - 500 000	24 944	375 000	7%	382 212	7%
€500 001 - 1 000 000	42 258	750 000	6%	869 782	5%
Total	9 317	53 501	17%	62 405	15%

* mi-point de l'intervalle

Source: Calculs des auteurs basés sur l'enquête 2010 de la BCL et CEPS/Instead; Données sous-jacentes pondérées et à imputation multiple.

Concernant les caractéristiques des trajets :

Caractéristiques des trajets des ménages frontaliers en 2010

		Belgique	France	Allemagne	Total
Moyen de transport	exclusivement par voiture	82,3%	75,6%	86,5%	80,0%
	exclusivement par transports publics	2,7%	5,2%	3,7%	4,2%
	les deux ci-dessus	15,0%	19,3%	9,8%	15,9%
Distance maison - travail en km	Moyenne	47,7	45,8	47,4	46,7
	Médiane	40,0	40,0	47,0	43,0

Source: Calculs des auteurs basés sur l'enquête 2010 de la BCL et CEPS/Ininstead; Données sous-jacentes pondérées et à imputation multiple.

ANNEXE 3 : Extraits wikipedia : les atouts de la Lorraine

- Une situation géographique stratégique

La Lorraine est la seule région française à partager ses frontières avec trois autres pays : la [Belgique](#), le [Luxembourg](#) et l'[Allemagne](#) (*länder* de la [Sarre](#) et de [Rhénanie-Palatinat](#)). Elle est par ailleurs voisine de trois régions françaises : [Alsace](#), [Champagne-Ardenne](#) et [Franche-Comté](#).

Cette situation est un atout stratégique pour cette région située de ce fait à proximité du centre de la [mégalozone européenne](#), cette [conurbation](#) qui traverse l'[Europe](#) du [Lancashire](#) ([Angleterre](#)) à la [Toscane](#) ([Italie](#)), en passant par le couloir [rhénan](#).

La région Lorraine est également membre de la coopération inter-régionale transfrontalière « Saar-Lor-Lux » qui regroupe outre la Lorraine, le [Luxembourg](#), le [Land allemand](#) de la [Sarre](#) auxquels sont associés au sein de la [Grande Région](#), la [Rhénanie-Palatinat](#) et la [Région wallonne](#) en Belgique.

La [Lorraine gaumaise](#) est née dans le cadre d'un projet INTERREG IV-A Grande Région en 2012. Elle rappelle qu'historiquement la Lorraine s'étendait au-delà des frontières nationales actuelles.

- Un patrimoine naturel riche et boisé

Avec 840 000 ha de forêts, et un taux de boisement de 36 %, la Lorraine est l'une des [régions les plus boisées de France métropolitaine](#). (42 % de forêts des collectivités (361 200 ha), 32 % de forêts privées et militaires et 26 % de forêts domaniales (218 600 ha))

- Des infrastructures structurantes pour le territoire

o Transports

L'axe majeur de transport en Lorraine est le « sillon mosellan » ([Épinal](#), [Nancy](#), [Metz](#), [Thionville](#)) qui traverse la région en son centre, du Nord au Sud, et par extension reliant les pays du Nord ([Luxembourg](#), [Pays-Bas](#)) à la [France](#). Sur la majeure partie de cet axe se côtoient autoroute ([A31](#) : [Dijon-Luxembourg](#)), canaux à grand gabarit et voies ferrées.

Les deux grands axes transversaux traversant la Lorraine relient tous deux [Paris](#) à [Strasbourg](#) :

- l'autoroute [A4](#), passant par [Metz](#) et permettant aussi une liaison vers le [Luxembourg](#) au Nord et avec l'Allemagne ([Sarrebriick](#)) à l'Est ;
- la voie rapide [RN 4](#), passant par [Nancy](#), qui permet des liaisons vers le Sud ([Dijon](#), [Lyon](#), vers [les Vosges](#) et le Sud de l'[Alsace](#))
- Les voies ferroviaires
 - o LGV Est européenne reliant [Paris](#) à Metz (depuis 2007) et bientôt [Strasbourg](#) (2016).
 - o TER Lorraine.
 - o **[Gare](#) de triage de Metz-Woippy, première gare de triage de France, elle joue en rôle majeur dans le transport du fret entre la France et l'Allemagne.**
- Le transport fluvial avec

- le Canal de la Marne au Rhin via Nancy, lieu de sa connexion avec la Moselle canalisée. le Nouveau Port de Metz sur la Moselle est le premier port fluvial céréalier de France avec un trafic annuel total de 4 053 218 tonnes.
- Le nœud multimodal Nancyport permet désormais de faire la jonction fluviale entre les grands ports d'Europe du Nord et la Mer Noire d'une part, entre les axes autoroutiers du Benelux à la Méditerranée et de l'Atlantique à l'Europe de l'Est d'autre part.

- **Énergie**

En matière de gaz, le gazoduc en provenance de Russie arrive en France en Lorraine, ce qui favorise l'implantation de centrales électriques au gaz (Blénod, Emile Huchet...).

En matière d'électricité, la Lorraine est exportatrice nette et est bien maillée en réseau de transport haute tension. Avec ses centrales thermiques, hydrauliques, éoliennes, nucléaire (Cattenom) et solaire (Toul-Rosières), la Lorraine produit plus de deux fois sa consommation interne. Par ailleurs, elle est la première région de France en matière d'éoliennes.

- **Télécommunications**

En matière de télécommunication, 98 % de la Lorraine est raccordée à la DSL, soit un total possible de 1 124 000 lignes.

- **Une économie en transition**

Avec 44 milliards d'euros, l'économie de la Lorraine produit 3,4 % du PIB français, ce qui la situe à la 8^e place des 26 régions françaises. Les services aux entreprises et la logistique sont les secteurs ayant les plus fortes croissances, tandis que la situation des industries traditionnelles (industrie textile et métallurgie) se dégrade. Une réorientation est en cours et on assiste à l'implantation de sociétés dans des domaines des nouvelles technologies (énergie, électronique...). La région profite, tout comme l'Alsace, des échanges frontaliers avec le Luxembourg et l'Allemagne.

- **Tourisme**

La Lorraine n'est que la 15^e région française en termes de parts de marché sur l'ensemble des séjours touristiques. Cependant la région a su mettre en valeur un patrimoine riche, mais aussi divers et varié : parcs naturels, musées, sites militaires, tourisme industriel - secteur en plein développement. Grâce au massif des Vosges, dont une partie est classée réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO, la région bénéficie aussi de visites touristiques sportives hivernales. Enfin, des manufactures séculaires travaillent pour le monde du luxe (Pierre Frey textile, [Kenzo](#), Sir [Elton John](#), [Tiffany & Co](#) de New York, The American Friends of Versailles...).

ANNEXE 4 : détail des leviers de réussite selon le CESE de Lorraine :

Dans son rapport relatif à la Situation économique, sociale et environnementale de la Lorraine, le CESE de Lorraine reconnaît que « *la situation de la Lorraine est critique à bien des égards* ». Il réfute cependant l'idée d'une région se résumant « *à de vieilles industries de bases, incapables d'affronter le choc de la globalisation de l'économie et vouant ainsi la Lorraine à un échec annoncé* ». Selon le CESEL, les leviers de construction de l'avenir économique et social de la Lorraine sont la recherche et l'innovation. Les actions engagées en ce sens sont :

- Le Pacte Lorraine 2014-2016

Signé en septembre 2013 par le Conseil Régional de Lorraine et le Gouvernement, le Pacte Lorraine 2014-2016 vise à faire de la Lorraine « *le cœur de la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie* ». Sur la base d'une forte spécialisation dans le domaine des matériaux et de son potentiel énergétique, l'objectif est constituer un réseau d'acteurs (centres de recherche, plateformes de transfert et acteurs économiques) afin que les efforts de recherche et développement amplifient le potentiel d'innovation des entreprises lorraines. Le classement au 11ème rang des régions de la recherche publique lorraine par rapport aux financements de l'Agence Nationale de la Recherche tout comme les 1 500 entreprises de plus de 10 salariés considérées comme innovantes (11ème rang également) viennent à l'appui de cette démarche.

Le Pacte Lorraine 2014-2016 identifie 5 filières prioritaires, « considérées comme stratégiques et identitaires » : la santé, l'automobile, l'aéronautique, forêt-bois et l'agriculture et l'agro-alimentaire. Enfin, il comprend un volet social, avec la mise en œuvre d'un Comité Lorrain Tripartite regroupant acteurs publics, politiques et organisations professionnelles et syndicales.

- L'Université de Lorraine

Selon le CESEL, « la réalisation de l'Université de Lorraine a renforcé le pouvoir d'attractivité de la région et constitue en cela, l'une des avancées majeures de ces 10 dernières années », la plaçant parmi les 300 premières du classement de Shanghai. Si la Lorraine compte moins de diplômés de l'enseignement supérieur chez les jeunes actifs que la moyenne des régions françaises, elle a cependant connu une forte augmentation entre 1999 et 2011 (de 24,8% à 37,2%).

Les leviers de réussite devant être déployés selon le CESEL sont

- une bonne convergence entre élus, acteurs de l'enseignement supérieur en Lorraine et acteurs socio-économiques ;
- un développement des échanges à l'international notamment avec les universités des pays limitrophes, notamment en lien avec les thématiques retenues dans le cadre du Pacte Lorraine 2014-2016.

- La métropolisation

Partant du constat que les deux plus grandes villes lorraines se situent encore en-deçà des autres grandes agglomérations métropolitaines « tant en termes de poids démographiques que de cadres des fonctions métropolitaines », le CESE de Lorraine préconise de conforter « le mouvement initié par les quatre villes (Thionville, Metz, Nancy et Epinal) avec la création, en janvier 2012, du Pôle

Métropolitain du Sillon Lorrain dont les champs d'action sont autant d'éléments forts d'attractivité : économique, enseignement supérieur, recherche et innovation, tourisme et culture, mobilités. Le CESEL fait vœu que la Conférence Territoriale de l'Action Publique initiée par le Président du Conseil Régional [s'inscrive] dans cette volonté de constituer et renforcer un élément métropolitain fort en Lorraine. »

Le CESEL préconise également de « s'appuyer sur l'émergence d'un réseau métropolitain transfrontalier et un renforcement des liens entre le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain et Luxembourg- ville et Saarbrücken. La réussite de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval et la montée en puissance du GECT Eurodistrict SaarMoselle doivent également participer à la reconnaissance d'un fait métropolitain puissant en Lorraine. »

- Le transfrontalier et la Grande Région

Le CESEL (qui compte des conseillers représentant les pays frontaliers) appelle à renforcer le lien vers le Grand-Duché de Luxembourg et le Land de Sarre, tout particulièrement au regard de l'importance que représente le travail transfrontalier et notamment son impact dans l'économie lorraine (plus de 3 milliards d'euros de revenus dans le PIB lorrain) ainsi que sur le front de l'emploi : *« ce renforcement des liens doit s'opérer sur le plan institutionnel par des rencontres bilatérales plus fréquentes afin de traiter un maximum de questions communes. Il doit intervenir sur le plan économique – et la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Énergie est un support idéal – avec la mise en œuvre de réunion des exécutifs (sur le modèle de la Conférence Régionale de Mobilisation Économique et de Promotion de l'Innovation - CRMEPI). Il doit également intervenir sur les questions de formation et d'enseignement supérieur, de santé et de mobilités. Enfin, la question du bilinguisme doit trouver, dans les 3 prochaines années, une réponse concertée entre la Lorraine et la Sarre. Sans dénier les contraintes culturelles, législatives et fiscales, la connaissance de la langue du voisin ne peut être considérée autrement que comme une exigence absolue. »*

Focus sur l'emploi frontalier en Lorraine (Extrait du rapport) :

L'emploi frontalier occupe 101 520 Lorraines et Lorrains en 2012. Depuis 1990, leur nombre a plus que triplé en Lorraine (+211%). Ils représentent aujourd'hui près d'un actif sur dix résidant dans la région.

Depuis 2000, cette dynamique est essentiellement tirée par le Luxembourg, où 79 500 Lorrains travaillent quotidiennement. En 10 ans, leur nombre a cru de 24 200. Avec l'Allemagne et la Belgique, les deux autres pays accueillant des navetteurs lorrains, le nombre de frontaliers a cru de 31 110 postes entre 2000 et 2012, alors que l'emploi salarié « intérieur » reculait de 50 000 postes.

Si l'on additionne les pertes d'emploi de l'industrie, de l'agriculture et de la construction, 57 994 postes ont été perdus en 12 ans. Sur l'ensemble de ces pertes, 5,2% ont été compensées dans les services non-marchands (qui ont créé 3 000 postes), 7,2% dans les services marchands (avec 4 169 postes créés) et 53,6% dans les nouveaux emplois frontaliers (+31 110 emplois). En revanche, 34% de ces pertes (19 711 emplois) n'ont pas été compensées.

Plus qu'une variable d'ajustement, l'emploi frontalier a été le principal amortisseur face aux difficultés du marché de l'emploi lorrain lors de la dernière décennie.

ANNEXE 5 : préconisations du CESEL dans son avis « [Lorraine-Alsace-\(Champagne-Ardenne\) : les conditions de la réussite](#) »,

Le CESE de la Lorraine préconise de :

- **Donner au Sillon Lorrain le statut de métropole** : selon le CESEL, les conditions **démographiques** (plus d'un million d'habitants, une communauté urbaine et une communauté d'agglomération qui représentent plus de 600 000 habitants), institutionnelles ("un lien évident entre la métropole luxembourgeoise et le reste de la Lorraine"), et fonctionnelles ("des équipements métropolitains reconnus dans les domaines de la santé, de la recherche, de l'enseignement supérieur ou de la culture") sont réunies pour faire **bénéficier au Sillon Lorrain du statut de métropole** : *"Un statut qui permettrait d'assurer un point d'équilibre au cœur d'une future Région Alsace – Lorraine et Champagne-Ardenne et qui serait également un élément de nature à favoriser la carte institutionnelle du territoire lorrain par le transfert des compétences des Départements à cette nouvelle métropole."*
- **Elargir les compétences au transfrontalier** : les régions se voyant conférer, dans le cadre de la loi NOTR (pour une nouvelle organisation territoriale de la République), les compétences exclusives en matière d'économie, le CESEL préconise de leur transférer également les compétences liées aux politiques transfrontalières. : *"le phénomène transfrontalier est assurément l'un des atouts forts du Nord-Est de la France, et plus singulièrement de l'Alsace et de la Lorraine, ce qui ne manque pas d'ailleurs d'en faire un lien fort entre ces deux régions alors que cette dynamique est très faible en Champagne-Ardenne. Mais au-delà des flux, le transfrontalier est un espace de stratégies et d'objectifs communs qui pourraient être mieux partagés : les échanges sont possibles dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé, de l'industrie, de la culture, des mobilités, des services, du numérique."* Concrètement pour le CESEL, cela se traduit dans la loi par un droit à l'expérimentation de la future Région (une délégation de signature de l'État) dans tous les domaines du transfrontalier (sommet des exécutifs, Grande Région, Commission Inter Gouvernementale, Opération d'Intérêt National, mesures linguistiques, échanges universitaires,..).
- **Mutualiser sur l'économie** : cette mutualisation s'appuie sur l'identification de filières communes aux trois régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, telles que la mise en réseau dans la recherche et le transfert technologique.
- **Parier sur le tourisme et la culture** : là encore, le rapprochement des régions, tout particulièrement l'Alsace et la Lorraine, est l'occasion de repenser l'attractivité des territoires par le biais du développement d'une politique du tourisme et de la culture.
- **Développer en cohérence les mobilités** : enfin, le rapprochement des régions doit permettre de favoriser le renforcement des liaisons Est-Ouest (achèvement de la RN4, LGV EST II et cadencement des trains,...) ; de coordonner les projets concurrents (projets fluviaux, ouverture ferroviaire vers le Sud,...) ; d'organiser des complémentarités entre les structures existantes (aéroports, plateformes multimodales,...).

Bibliographie

Thomas Perrin, "L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière en Europe" :

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCsQFjAB&url=http%3A%2F%2Fhal.inria.fr%2Fdocs%2F00%2F57%2F56%2F41%2FPDF%2Farticle_ceriscope.pdf&ei=P3LWU6TuCaOa0QWU8oHgCw&usg=AFQjCNFbVFbUSqg_G-49MwEwkvMHwclGwg&bvm=bv.71778758,d.d2k&cad=rja

❖ **Recherche google « dynamiques transfrontalières Luxembourg » :**

[Traits d'agence », n°55 - Espaces *transfrontaliers*](#)

[La Grande Région, région *transfrontalière* européenne](#), in *confins.revues.org*

❖ **Recherche rapports publics**

[Rapport de Mission parlementaire sur la politique transfrontalière](#) - [KELLER Fabienne](#), [BLANC Etienne](#), [SANCHEZ SCHMID Marie Thérèse](#) - Premier ministre; Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire; Secrétariat d'État aux affaires européennes - Juin 2010 - 72 pages

[Rapport sur les coopérations transfrontalières](#). - Lamassoure Alain. - France. Ministère des Affaires étrangères. – mai 2005

Site Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) (cf [carte des adhérents](#)) :

❖ **Présentation frontière France-Belgique-Lxb**

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/bdd-frontieres/frontiers/frontier/show/belgique-luxembourg/>

Présentation Grande Région :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/bdd-territoires/territories/territory/show/grande-region/>

Metroborder : région métropolitaine polycentrique. - ESPON et Université de Luxembourg. - 2011. - http://www.dat.public.lu/publications/documents/metroborder/metroborder_final_report_fr.pdf (synthèse <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2011/02/metroborder-synthese/index.html>)

❖ **Cahiers thématiques de la MOT** (<http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/publications-et-etudes/cahiers-thematiques/>)

Voir notamment :

CAHIER N°8 - JANVIER 2011 [La société civile et la coopération transfrontalière](#)
La question du rôle de la société civile dans la coopération transfrontalière est cruciale. Elle constitue

un retour aux origines, une prise de conscience de la finalité même de la coopération transfrontalière et, dans un sens plus large, de la construction européenne. La thématique englobe tant une société civile actrice de la coopération transfrontalière, que destinataire de projets publics ou consommatrice d'offres culturelles et d'informations.

CAHIER N°9 - MARS 2014 [L'observation des territoires transfrontaliers](#)

Les politiques européennes restent souvent inadaptées au vécu transfrontalier et contribuent à nourrir un sentiment de distanciation voire d'incompréhension entre l'Union européenne et ses citoyens. Il est urgent de changer d'approche en encourageant le développement d'une observation transfrontalière partagée afin de mieux connaître et de comprendre les réalités territoriales d'aujourd'hui.

CAHIER N°7 - MAI 2008 [Le Groupement européen de coopération territoriale \(GECT\)](#)

CAHIER N°6 - DECEMBRE 2006 [Les transports transfrontaliers de voyageurs](#)

CAHIER N°5 - MAI 2005 [L'intercommunalité transfrontalière](#)

CAHIER N°4 - DECEMBRE 2004

CAHIER N°3 - SEPTEMBRE 2003 [Les agglomérations transfrontalières](#)

CAHIER N°2 - JUIN 2002 [Droit et pratique de la coopération transfrontalière](#)

CAHIER N°1 - NOVEMBRE 2001 [Les outils du développement économique transfrontalier](#)

❖ **Guides pratiques et méthodologiques**

[Cadre juridique de la coopération transfrontalière : Outils juridiques au service des projets transfrontaliers](#)

Ouvrage publié dans le cadre d'un projet co-financé par le programme Europ'Act
Mission Opérationnelle Transfrontalière
 Décembre 2013

[Guide méthodologique : Articuler la politique de cohésion, les dispositifs de gouvernance et les logiques territoriales transfrontalières](#)

Ouvrage publié dans le cadre d'un projet co-financé par le programme Europ'Act

Mission Opérationnelle Transfrontalière, DATAR
Novembre 2012

Guide de la coopération transfrontalière - Groupement européen de coopération territoriale (GECT) - Vade-mecum

Mission Opérationnelle Transfrontalière, Ministère des Affaires étrangères et européennes
(Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales)
2011

Guide des projets transfrontaliers : Guide opérationnel et financier à l'attention des porteurs de projets

Mission Opérationnelle Transfrontalière, Caisse des Dépôts
Janvier 2010

- ❖ Voir aussi les actes de séminaires : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/evenements-et-groupes-de-travail/evenements-de-la-mot/>

Site du CEPS/INSTEAD

(Recherche par type de document jusqu'à 2012 + recherche thématique « transfront* » via moteur de recherche)

❖ Working papers (recherche jusqu'à 2012)

DURAND Frédéric. Réflexions sur la production des espaces transfrontaliers. CEPS/INSTEAD, 2014, coll. Working Papers n°2014-09, 36 p.

http://www.ceps.lu/publi_viewer.cfm?tmp=2001

DÖRRY Sabine, WALTHER Olivier. Relational policy spaces in border regions. CEPS/INSTEAD, 2013, coll. Working Papers n°2013-23, 36 p.

http://www.ceps.lu/publi_viewer.cfm?tmp=1969

SOHN Christophe, CHRISTOPOULOS Dimitris, KOSKINEN Johan. Geography and social networks. Modelling the effects of territorial borders on policy networks. CEPS/INSTEAD, 2013, coll. Working Papers n°2013-19, 36 p.

http://www.ceps.lu/publi_viewer.cfm?tmp=1964

DURAND Frédéric, LAMOUR Christian. Les réseaux de la gouvernance transfrontalière : une centralité changeante du pouvoir étatique ? L'étude de l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai. CEPS/INSTEAD, 2013, coll. Working Papers n°2013-14, 40 p.

http://www.ceps.lu/publi_viewer.cfm?tmp=1944

SOHN Christophe, REITEL Bernard. Le rôle des États dans la construction des régions métropolitaines transfrontalières en Europe. Une approche scalaire. CEPS/INSTEAD, 2012, coll. Working Papers n°2012-42, 24 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1914>

SOHN Christophe. La frontière comme ressource dans l'espace urbain globalisé. Une contribution à l'hypothèse de la métropole transfrontalière. CEPS/INSTEAD, 2012, coll. Working Papers n°2012-25, 40 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1860>

DÖRRY Sabine, DECOVILLE Antoine. Transportation policy networks in cross-border regions. First results from a social network analysis in Luxembourg and the Greater Region. CEPS/INSTEAD, 2012, coll. Working Papers n°2012-22, 40 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1851>

TOURBEAUX Jérôme. Intégration et frontières sociales au Luxembourg. CEPS/INSTEAD, 2012, coll. Working Papers n°2012-21, 36 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1849>

❖ **Cahiers transfrontaliers**

CLEMENT Franz, GRAMME Pierre. L'emploi salarié selon le genre en 2013 au Luxembourg. CEPS/INSTEAD, 2014, coll. Cahiers transfrontaliers d'EURES n°2/2014, 8 p.

http://www.ceps.lu/publi_viewer.cfm?tmp=1997

LAMOUR Christian, LORENTZ Nathalie. Nationalités et pratiques télévisuelles au Luxembourg : une approche du "vivre ensemble" dans la mosaïque européenne. CEPS/INSTEAD, 2013, coll. Les Cahiers du CEPS/INSTEAD n°2013-07,

http://www.ceps.lu/publi_viewer.cfm?tmp=1976

GRAMME Pierre. Le travail frontalier au Luxembourg : une composante essentielle et incontournable de l'emploi salarié. CEPS/INSTEAD, 2013, coll. Cahiers transfrontaliers d'EURES n°3/2013, 8 p

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1934>

CLEMENT Franz. Vers un renforcement de la coopération territoriale dans la Grande Région ? Le cas du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette-Belval. CEPS/INSTEAD, 2013, coll. Cahiers transfrontaliers d'EURES n°1/2013, 8 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1918>

SCHMITZ Frédéric, DREVON Guillaume, GERBER Philippe, et al. La mobilité des frontaliers du Luxembourg : dynamiques et perspectives. CEPS/INSTEAD, 2012, coll. Les Cahiers du CEPS/INSTEAD n°HS, 40 p.

http://www.ceps.lu/publi_viewer.cfm?tmp=1900

SCHMITZ Frédéric, GERBER Philippe. Voiture ou transports en commun ? Comment les frontaliers se rendent-ils au travail en 2010 ? CEPS/INSTEAD, 2011, coll. Vivre au Luxembourg n°78, 2 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1743>

MARTIN Ludivine, PAGNY Sybil. Les pratiques en matière d'e-commerce transfrontalier par les individus de l'Union Européenne. CEPS/INSTEAD, 2011, coll. Les Cahiers du CEPS/INSTEAD n°2011-14, 24 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1682>

THOMAS Adrien. Besoins de qualifications et circulation transfrontalière de l'information sur l'emploi dans la Grande Région. CEPS/INSTEAD, 2011, coll. Cahiers transfrontaliers d'EURES n°3/2011, 8 p

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1781>

DURAND Frédéric. L'aménagement du territoire dans les espaces urbains frontaliers est-il une réalité ? Le cas des aires métropolitaines transfrontalières du Luxembourg et Lille. CEPS/INSTEAD, 2011, coll. Les Cahiers du CEPS/INSTEAD n°2011-13, 28 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1676>

DIOP Lanciné. Luxembourg : les marchés fonciers et immobiliers transfrontaliers à l'épreuve de la métropolisation. CEPS/INSTEAD, 2011, coll. Working Papers n°2011-48, 16 p.

<http://www.ceps.lu/?type=module&id=104&tmp=1673>

[07/03/2011 : Métropolisation et spécialisation sociale de l'espace : Quel effet de la frontière dans l'aire résidentielle transfrontalière de Luxembourg ? - DIOP Lanciné](#)

[03/11/2010 : Cartographie de l'expansion de l'aire métropolitaine transfrontalière de Luxembourg.](#)

[DECOVILLE Antoine, SOHN Christophe](#)

[21/09/2010 : Métropolisation et mobilité résidentielle au Luxembourg : la frontière, catalyseur de périurbanisation et de polarisation sociale ? - LORD Sébastien, GERBER Philippe](#)

[01/09/2010 : L'évolution du marché du travail transfrontalier dans le contexte de crise économique.](#)

[TIBESAR Arthur -](#)

[04/08/2010 : Mobilité locale et périurbanisation transfrontalière. - GERBER Philippe, KLEIN Olivier, CARPENTIER Samuel](#)

[17/12/2007 : Les coopérations transfrontalières dans la Grande Région et dans l'Union Européenne.](#)

[CLEMENT Franz](#)

[01/04/2006 : Les aspects transfrontaliers du travail intérimaire au Luxembourg. - CLEMENT Franz](#)

[01/01/2006 : Frontaliers et marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région. - TIBESAR Arthur](#)

[01/10/2005 : Les écarts de taux de salaire entre salariés transfrontaliers et salariés résidant au Luxembourg. - BROSIUS Jacques](#)

[01/07/2005 : Analyse théorique des écarts de taux de salaire entre salariés résidents et transfrontaliers au Luxembourg. - BROSIUS Jacques](#)

[01/07/2005 : Développement de l'emploi transfrontalier au Luxembourg et portrait sociodémographique des frontaliers. - BERGER Frédéric](#)

[01/03/2005 : Essai de cartographie du bassin d'emploi transfrontalier luxembourgeois à partir de données administratives. - RAMM Michel, SCHNEIDER Marc](#)

[01/05/2004 : Le travail intérimaire au Luxembourg : aspect transfrontalier. - CLEMENT Franz](#)

[01/01/1997 : Le marché du travail dans la Grande Région. - TIBESAR Arthur](#)